

ECOLE DU JOURNALISME

Mastère de journalisme international

MASTÈRE 2

LE TRAITEMENT MEDIATIQUE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Mémoire présenté et soutenu par Mme Marie Bossard

Année universitaire 2019/2020

*« Le fait divers ne vaut d'être raconté que s'il est contextualisé,
pour ce qu'il dit de notre société, et ce qu'il nous permet de ne plus reproduire. »*

Le collectif Prenons la Une

J'adresse toute ma reconnaissance à Sophie Bossard, Béatrice Baudru et Nataly Hamon pour leurs relectures attentives à la recherche des fautes d'orthographe et des coquilles. Leur aide m'a été précieuse dans la rédaction de ce mémoire.

Je tiens également à remercier Alissia Lejeune, Lexane Lespagnol, Marie Monnier, Claudia Olivier et Manon Sanchez pour leur soutien sans faille et nos nombreuses conversations qui m'ont permis de continuer ma réflexion.

Je voudrais également adresser toute ma gratitude à mes parents qui m'ont accueillie et m'ont permis de pouvoir travailler correctement et calmement pendant deux semaines. Leur aide m'a permis d'aborder sereinement ce travail et leurs encouragements de contribuer à ma motivation.

Enfin, j'adresse toute ma gratitude à M. Christophe Colette pour sa disponibilité, son attention et sa bonne humeur pendant ces deux mois de travail. Ce mémoire n'aurait pas pu aboutir sans ses précieux conseils et son suivi attentif jusqu'à la dernière minute. Sa compréhension et son soutien m'ont été d'une aide précieuse.

Depuis 1968, la liberté de la femme et l'égalité entre les sexes sont de véritables préoccupations sociales. 49 ans plus tard, ce sont les violences envers les femmes qui deviennent un véritable sujet social et qui se placent au centre du paysage médiatique. Ce sont les mouvements #Balancetonporc et #MeToo qui émergent sur le réseau social Twitter qui permettent de mettre en lumière le traitement médiatique trop fragile de ces violences faites aux femmes. Depuis, les médias Français ont opéré une véritable remise en question dans la médiatisation des victimes, des différents types de violences, des termes utilisés ou dans la façon d'aborder ces brutalités, afin de traiter correctement ces faits de société. Les journalistes ont d'ailleurs mis en place de nombreux outils pour faciliter ces transformations. Pour autant, bien que ce tournant médiatique ait permis des changements importants dans la presse, ces modifications sont encore trop récentes pour opérer un traitement totalement conforme à la réalité.

Women freedom and equity between genders are subjects that have become a social concern since 1968. 49 years later, violences against women is the subject that is mostly talked on the media environment. Social movements such as #MeToo and #Balancetonporc have raised on the social network Twitter to put into light the weak media treatment regarding this violences. Since then, French media have reassess the way they talk about victims, the different types of violences, terms and ways to introduce this facts in order to better engage on this social reality. For that matter journalists have put in place few tools to facilitate these changes of conduct. Although, even if this media turning point have allowed to make important changes, it is still on its early days to be able to operate media treatment as it should be.

INTRODUCTION

« Si les violences sont inexcusables, il est indispensable, sain et utile qu'un débat et un dialogue aient lieu. Il y a une prise de conscience que le paysage de l'information a changé et qu'on ne peut plus travailler comme hier », estime le directeur de France Info, après une consultation lancée par ce média sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) considère comme acte de violence envers les femmes : « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »¹. Ainsi, la violence englobe tous les actes violents et abus de la force. Cela concerne à la fois les agressions verbales, psychologiques, morales, physiques et représente à la fois les violences individuelles et/ou en groupe. Par conséquent, les violences faites aux femmes s'intéressent à la fois aux attaques verbales dont le sexisme, les insultes et le harcèlement, aux attouchements sexuels, aux viols, mutilations sexuelles, violences conjugales, esclavage sexuel ou aux mariages forcés, qu'elles aient lieu dans la sphère privée ou publique tels que les transports en commun, le lieu de travail, un cabinet médical ou autres.

L'ONU Femmes estime que 137 femmes sont tuées, chaque jour, dans le monde, par un proche et un tiers de celles-ci par un conjoint ou ex-conjoint². Des études estiment également que 70% des femmes, dans le monde, ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un compagnon. Mettre fin aux violences envers les femmes est d'ailleurs l'une de leurs actions principales. En effet, l'ONU Femmes est « une entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes ». Ainsi des accords internationaux ont été mis en place par l'ONU dans cet objectif depuis 1993 : la Déclaration

¹ Organisation des Nations Unies. (1993). Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993. Présenté à Organisation des Nations Unies, New York. Consulté à l'adresse http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/declaration_1993.pdf

² Organisation des Nations Unies Femmes. (s. d.). Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres. Consulté le 27 décembre 2019, à l'adresse <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes et la Convention sur l'élimination sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Ces nombreuses mesures ont permis à une centaine de pays dans le monde de se pencher sur la question depuis 1995 et de réaliser l'ampleur du problème dans chaque pays.

Le traitement médiatique se définit par la diffusion et le traitement d'une information par différents canaux : la presse écrite, la télévision, la radio ou le web. Il se consacre donc sur un sujet en particulier, mais peut être abordé sous de nombreux angles. Ces informations diffusées par les journalistes sont encadrées par la **Charte de Munich** et doivent honorer dix devoirs dont le respect de la vérité, de la vie privée des intervenants, le fait de ne pas utiliser de techniques déloyales et de prohiber la diffamation, le plagiat, la calomnie et les accusations sans fondement³. La médiatisation a pour but de faire entendre un sujet à un maximum de personnes. Autrefois passées sous silence ou négligées par la presse en France, les violences envers les femmes sont de plus en plus mises en avant, depuis le 17 octobre 2017. À cette date, deux nouveaux termes apparaissent aux Etats-Unis et en France, sur le réseau social Twitter : **#Metoo** et **#Balancetonporc**. Sous ces hashtags, la parole des femmes s'est libérée. Elles y dénoncent les violences sexuelles qu'elles ont subies ou qu'elles subissent encore. Ce mouvement continue, d'ailleurs, d'émerger à travers le monde, notamment avec **#Enazeda** qui a fait son apparition en Tunisie au mois de novembre 2019. Au coeur des médias depuis deux ans, les brutalités envers la gente féminine sont de plus en plus dénoncées et mises en avant, surtout en 2019.

Dès l'été 2019, la notion de féminicide, soit : « *Meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine* »⁴, a inondé les informations montrant un nombre anormalement élevé de femmes tuées par leurs compagnons ou ex-compagnons dans l'année, entraînant de nombreuses manifestations, des pétitions, des appels pour que le Gouvernement agisse, mettant, à nouveau, la notion de violences envers les femmes au coeur des médias et des préoccupations sociales. Ces prises de parole et cette médiatisation importante ont généré

³ Syndicat National des Journalistes | Premier syndicat français de journalistes. (1971). Consulté le 24 novembre 2019, à l'adresse <http://www.snj.fr/content/d%C3%A9claration-des-devoirs-et-des-droits-des-journalistes>

⁴ Mourgere, I. M. (2019, juillet 15). Qu'est-ce qu'un féminicide : définition et origines. *TV5 Monde*. Consulté à l'adresse <https://information.tv5monde.com/terriennes/qu-est-ce-qu-un-feminicide-definition-et-origines-309677>

une prise de conscience générale dans la société et ont fait, des violences envers les femmes, une cause politique⁵. Les 149 décès de femmes par leurs (ex-)compagnons de l'année 2019 annoncés par la presse, ont d'ailleurs été repris par Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, qui a lancé, en septembre 2019, le premier Grenelle contre les violences conjugales axé principalement sur les femmes.

Tout autant, le 17 juillet 2019, ce sont les violences obstétriques qui ont été mises en lumière par un documentaire d'Ovidie, une réalisatrice féministe, diffusé par *Arte*. Ce travail journalistique de près d'une heure a permis une prise de parole des femmes en France sur les réseaux sociaux et une couverture médiatique importante. De nombreux mouvements sociaux ont provoqué un tollé en France, conduisant le Gouvernement à mettre des dispositifs ou des lois en place pour engendrer un changement.

Pour autant, la médiatisation de ces phénomènes a été critiquée à d'innombrables reprises à la fois par le public, les associations de défense des femmes ou même les victimes. De plus, l'apparition des réseaux sociaux a permis de mettre en lumière de nouvelles violences comme le cyber harcèlement, mais également une prise de parole plus importante des femmes. Les réprobations envers la presse ont entraîné énormément de changements ces dernières années en France et surtout depuis 2017. De nouveaux médias ont vu le jour, des groupes dédiés à ces questions sur les réseaux sociaux ont été créés. Les médias traitent davantage et mieux des violences faites aux femmes, surtout des violences conjugales et de nouvelles formes de violences ont été dévoilées et ont été reprises par les médias⁶. Les simples articles de presse ou courts reportages ont fait place à de nombreux podcasts, des documentaires, des enquêtes, des émissions télévisées, des livres témoignages... La presse a eu de nombreux sursauts de vérité face à la réalité que vivent chaque jour les femmes entraînant parfois une remise en question et un mea culpa de leur part. Pour autant, le traitement médiatique en France des violences faites aux femmes est encore très récent.

⁵ Kheniche, O. K. (2019, décembre 31). 2019 : l'année où le féminicide s'est imposé dans la société française. *France Inter*. Consulté à l'adresse <https://www.franceinter.fr/societe/2019-1-annee-ou-le-feminicide-s-est-impose-dans-la-societe-francaise>

⁶ Ça commence aujourd'hui. (2018d, octobre 12). *Violences conjugales : ces femmes témoignent de leur enfer* [YouTube]. Consulté le 20 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=dBBp7hirmDo&t=1s>

Ainsi, comment sont traitées les violences faites aux femmes dans les médias ? Les violences faites aux femmes sont-elles mieux traitées aujourd'hui qu'auparavant ? Certaines affaires sont-elles plus médiatisées que d'autres ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ? Alors que ces brutalités ont été mises en lumière, il y a peu de temps, les violences sont-elles traitées différemment en fonction de leur gravité ? Les violences sont-elles traitées différemment en fonction de la catégorie de la violence (verbale, psychologique, morale, ou physique) ? De la même manière, en ce qui concerne le traitement global des victimes, les médias font-ils une distinction en fonction de l'âge ? De la catégorie socioprofessionnelle ? De l'origine ? Alors que la presse tente de s'améliorer concernant les femmes, des stéréotypes sont-ils encore présents dans les médias ? Les véhiculent-ils ? Les mouvements sociaux apportent-ils une meilleure compréhension de ce sujet ? Les changements opérés par la presse pour médiatiser plus correctement les violences faites aux femmes permettent-ils un traitement impartial ? Le traitement médiatique est-il proche de la réalité ? En ce qui concerne la prise de conscience face à ces nombreuses violences, la prise de parole des politiques et des notoriétés permet-elle une médiatisation plus importante de certains sujets relatifs aux violences envers les femmes ? De plus, si les mouvements sociaux ont permis de mettre en avant certains cas de violence, le mouvement Me Too a-t-il permis un meilleur traitement médiatique des violences faites aux femmes ?

Par conséquent, le traitement médiatique des violences faites envers les femmes est-il correct ? (I) Bien que cette médiatisation soit encore très récente, des changements ont été opérés par la presse. Mais pour autant, cela permet-il un traitement plus proche de la réalité ? (II)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1^{ère} PARTIE : UN TRAITEMENT CORRECT DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES, PAR LA PRESSE ?	6
CHAPITRE 1. UN TRAITEMENT GLOBAL TRÈS RÉCENT	7
Section 1. La presse, actrice de changement	9
Section 2. Des changements de traitement significatifs dans les médias depuis 2017	16
CHAPITRE 2. UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE IDENTIQUE EN FONCTION DES VIOLENCES ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ?	23
Section 1. Un rôle important de la catégorie des violences ?	24
Section 2. De nombreuses conceptions erronées des victimes dans les médias ?	29
2^{ème} PARTIE : SUITE AUX CHANGEMENTS DANS LA PRESSE, UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE PLUS PROCHE DE LA RÉALITÉ ?	34
CHAPITRE 1. ENTRE PARTIALITE ET STÉRÉOTYPE DES MEDIAS	35
Section 1. La presse, vecteur de stéréotypes ?	36
Section 2. Une partialité totale des médias ?	39
CHAPITRE 2. LE JOURNALISME ET LES MOUVEMENTS SOCIAUX, ACTEURS DE TRANSFORMATION	43
Section 1. Les médias, pionniers des dénonciations de violences tabous	44
Section 2. Une nouvelle médiatisation des femmes par les réseaux sociaux et les médias féministes	52
CONCLUSION	57

1^{ère} PARTIE : UN TRAITEMENT CORRECT DES VIOLENCES

ENVERS LES FEMMES, PAR LA PRESSE ?

Depuis quand la presse traite-t-elle réellement des violences envers les femmes ? S'il semble normal de penser qu'elles ont toujours été au centre des médias, une réelle médiatisation de ces brutalités est encore très récente. De nombreux mouvements ont permis ces changements : l'affaire Alexia Daval, Balance ton porc ou même la ligue du LOL. Qu'est-ce qui explique ce nouveau traitement médiatique ? Comment s'est-il opéré dans la presse ? Et ces changements sont-ils effectifs dans toute la presse ? Une association de femmes journalistes a même mis en place un site internet *Tumblr* afin que la presse ait tous les outils nécessaires pour traiter correctement de ces violences. Des recommandations ont été signées par plusieurs médias dont *Causette*, *France Inter*, *Mediapart* ou encore *Libération*. C'est pourquoi, la presse est actrice d'un changement important dans le traitement médiatique des violences envers les femmes (A) et que de nombreux changements significatifs ont été mis en place dans les médias depuis 2017 (B). Finalement, quels sont les changements opérés par la presse depuis près de trois ans ?

Selon le baromètre annuel de Kantar Sofres sur « la confiance des Français dans les médias », publié par *La Croix*, 50% des personnes sondées estiment que les violences faites envers les femmes sont mal traitées par la presse⁷. Pourtant, depuis la fin de l'année 2017, les médias ont opéré une remise en question dans le traitement médiatique de ces violences réalisant qu'il comportait d'énormes lacunes. Plusieurs affaires ont permis de mettre en avant, certains manquements de la presse, que cela soit dans la façon dont est diffusée l'information, mais également dans les mots utilisés lors de cette médiatisation. La presse a ainsi pris les devants à de nombreuses reprises pour encadrer un nouveau traitement médiatique afin de coller avec la réalité sociale. Ces changements ont, également, permis de mettre en avant, certaines violences passées sous silence. La presse est, donc, actrice du changement dans le traitement des violences envers les femmes. Mais quels sont les changements opérés par les médias ? Et quelles sont les affaires qui ont permis une remise en question de la presse ?

⁷ Carasco, A. C. (2019, janvier 24). Baromètre médias, les journalistes sommés de se remettre en question. *La Croix*. Consulté à l'adresse <https://www.la-croix.com/Economie/Medias/Barometre-medias-journalistes-sommes-remettre-question-2019-01-24-1200997667>

Un sursaut de la presse s'est opéré à partir de 2018 sur le traitement médiatique de toutes les violences faites aux femmes et l'affaire la plus représentative dans ce nouveau traitement est **l'affaire Alexia Daval**. La jeune femme de 29 ans disparaît le 27 octobre 2017 alors qu'elle était partie courir, selon son mari, Jonathann Daval. Son corps est finalement retrouvé trois jours plus tard, en partie calciné et caché sous des branchages dans un bois d'Esmoulins en Haute-Saône. La presse s'était déjà emparée de cette disparition et continue la frénésie médiatique après la découverte du corps. *Paris Match* va jusqu'à inscrire sa mort dans la lignée de nombreuses femmes mortes ou disparues pendant leur jogging habituel et n'hésite pas à parler de « *possible monstre* » dans la région. Finalement, Jonathann Daval sera arrêté trois mois plus tard. Il avoue le 30 janvier 2018 avoir tué sa femme « *par accident* » et est mis en examen pour « *meurtre sur conjoint* ». Une version qu'il contestera en octobre 2018, clamant à nouveau son innocence. Son procès se tiendra courant 2020. Ce qui a réellement bouleversé le public c'est l'attitude de Jonathann Daval. En effet, avant d'être mis en examen, il interprète le rôle du mari éploré aux côtés des parents d'Alexia, lance un appel à une marche blanche et prend la parole face caméra en pleurs. Le coup de tonnerre arrive donc avec son arrestation trois mois après la découverte du corps de sa femme. La presse change, petit à petit, d'attitude⁸. Le journal féminin, *Marie Claire* titre dans un article engagé, en mars 2018 : L'affaire Alexia Daval est un féminicide et non un fait divers⁹ et explique dans son chapô : « *Si le terme "féminicide" n'est pas juridique, il se doit d'être employé par les médias pour ne pas minimiser les faits* » avant d'ajouter un peu plus loin dans l'article : « *Depuis hier, lorsque Jonathann Daval a avoué, les féministes appellent les médias à ne pas traiter cette affaire comme un fait divers, mais comme un féminicide qui inclut que l'homme exerce un pouvoir de domination sur la femme, et un droit de vie ou de mort sur elle* ». Pourtant, en janvier 2020, Agnès Giard, auteure et journaliste, revient sur l'affaire dans le blog Les 400 culs de *Libération* dans un papier intitulé : Pourquoi les femmes ont-elles peur dans la rue ?¹⁰ La jeune femme décrypte un billet publié par Titiou Lecoq, une blogueuse et écrivaine, qui

⁸ Kucinkas, A. K. (2019, juin 19). Affaire Daval : il y a toujours un problème dans le traitement médiatique des féminicides. *L'Express*. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/medias/affaire-daval-il-y-a-toujours-un-probleme-dans-le-traitement-mediatique-des-feminicides_2084972.html

⁹ Fache-Cadoret, K. F.-C. (2018, mai 1). L'affaire Alexia Daval est un féminicide et non un fait divers. *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/affaire-alexia-daval-feminicide,1251950.asp>

¹⁰ Giard, A. G. (2020, janvier 6). Pourquoi les femmes ont-elles peur dans la rue ? *Libération - Les 400 culs*. Consulté à l'adresse <http://sexes.blogs.liberation.fr/2020/01/06/pourquoi-les-femmes-ont-elles-peur-dans-la-rue/>

revient sur le conte du petit chapon rouge en l'adaptant à notre société. Suivant le fil de ce billet, Agnès Giard finit son article par une vive critique de la presse de 2019 vis-à-vis de l'affaire Alexia Daval et les aveux du mari et écrit : « *Pas un JT n'a parlé des homicides conjugaux, pour corriger le tir. De l'affaire Daval, les Françaises n'ont donc retenu que la peur d'aller courir en forêt. Le message reste «dehors=danger». Chaque femme chez elle et les moutons seront bien gardés* ».

En 2019, le mot **fémicide** est devenu tristement incontournable, mais surtout une cause nationale. Pourtant, un an auparavant, la notion est encore peu utilisée et les morts par compagnons ou ex-compagnons ne sont que très peu médiatisées. Le 19 juin 2019, *L'Express* consacrait un article au problème de traitement médiatique des féminicides en partant de l'affaire Daval¹¹. Dans ce papier, Valérie Rey-Robert, écrivaine et militante féministe française, considère que la presse utilise «*des titres percutants, pour attirer le lecteur. Se focaliser sur la peine de Jonathann Daval, qu'on nous dise qu'il souffre, c'est peut-être vrai, mais qu'est-ce que cela nous apporte ?* » Et revient notamment sur le titre de *la Dépêche* : Le gendre parfait qui ne l'était pas, qu'elle juge inconvenant. Réelle critique du traitement médiatique apporté aux femmes, jugé comme étant davantage focalisé sur les hommes et leurs émotions que sur les victimes, Sophie Gourion, écrivaine et conférencière sur la question d'égalité hommes/femmes, tempère tout de même à la fin de l'article. Elle considère que le traitement médiatique évolue doucement mais sûrement. L'hebdomadaire souligne que « *la sphère militante n'est plus la seule à s'intéresser à ces questions. Les journaux généralistes, les journaux féminins, se sont emparés du sujet, faisant prendre de l'ampleur au débat public* ».

Le 8 février 2019, *Libération* décide de prendre les devants et à travers *CheckNews*, un moteur de recherche qui répond aux internautes et qui permet de confirmer ou infirmer des informations d'actualité dénonce **la Ligue du LOL** sous le titre : La Ligue du LOL a t-elle

¹¹ Kucinskas, A. K. (2019, juin 19). Affaire Daval : il y a toujours un problème dans le traitement médiatique des féminicides. *L'Express*. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/medias/affaire-daval-il-y-a-toujours-un-probleme-dans-le-traitement-mediatic-que-feminicides_2084972.html

vraiment existé et harcelé des féministes sur les réseaux sociaux ?¹² La révélation de ce groupe Twitter met en évidence un harcèlement centré essentiellement sur les femmes, opéré entre autres, par des journalistes. En publiant cet article, *Libération* épingle l'un de ses journalistes : Vincent Glad, fondateur de ce groupe, mais surtout montre qu'elle s'engage contre le harcèlement envers les femmes. La ligue du LOL est un groupe d'une trentaine de journalistes et publicitaires qui ont harcelé essentiellement des femmes, mais également des hommes, sur Twitter, entre 2009 et 2013¹³. Les tweets sont nombreux et extrêmement violents, allant de : « *Bon le clash entre la grosse et la pute est terminé. On passe à autre chose* » à « *Internet c'est l'avenir des filles qui rêvent de me sucer la queue au rythme de mes couilles qui claquent sur leur tête* ». Ces tweets sont parfois anonymes, ce qui accentue la gravité des propos. Les principales victimes de ces hommes parlent d'ailleurs de « *raid* » en évoquant les vagues d'insultes et de menaces de mort, précisant la violence des propos. Léa Lejeune, jeune journaliste à l'époque, devient l'une de leurs cibles et explique dès le 12 février 2019 dans un article sur *Slate* que ce harcèlement virtuel avait eu un impact important sur sa carrière. Et les articles sur ce groupe Internet le confirment : c'était surtout les femmes qui étaient visées et souvent des féministes. Les membres de la ligue du LOL n'hésitaient pas à se moquer de la vie personnelle de la victime, mais également professionnelle, en remettant sa carrière en question, ses capacités intellectuelles... Le média *Numerama* titre, d'ailleurs, en février : La Ligue du LOL était aussi une machine à broyer des femmes. Les conséquences sur les carrières de ces journalistes, blogueuses, youtubeuses, militantes féministes, sont importantes. Certaines ont même décidé de changer de métier et de quitter les réseaux sociaux pour ne plus subir ces violences verbales. A l'inverse, les hommes à l'origine de ce mouvement ont pu accéder à des postes importants comme Vincent Glad, journaliste à *Libération*, Alexandre Hervaud, chef du service web de *Libération* ou David Doucet, rédacteur en chef des *InRocks*. Bien que ces trois journalistes aient présenté leurs excuses publiquement, ils ont été suspendus de leurs fonctions. Suite à l'article de *Libération*, de nombreuses femmes journalistes ont décidé de parler pour mettre en lumière les violences qu'elles subissent dans leur milieu. Ainsi d'autres journalistes hommes ont été exposés

¹² Check News. (2019, février 8). La Ligue du LOL a-t-elle vraiment existé et harcelé des féministes sur les réseaux sociaux ? *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/checknews/2019/02/08/la-ligue-du-lol-a-t-elle-vraiment-existe-et-harcele-des-feministes-sur-les-reseaux-sociaux_1708185

¹³ Bakèla, D. B. (2018, février 20). Le #Metoo du journalisme ? [Vidéo]. Consulté le 28 décembre 2019, à l'adresse <https://www.facebook.com/LeMediaOfficiel/videos/2116231661776582/?v=2116231661776582>

comme Hugo Clément et Martin Weil; accusations que les deux hommes ont niées. Léa Lejeune, journaliste et présidente de l'association **Prenons la une** a d'ailleurs publié une tribune dans *Le Monde* dès mi-février 2019 pour expliquer que La Ligue du LOL n'était pas un cas à part dans le journalisme : « *Il y avait dans certaines rédactions, dans certains groupes de journalistes hommes, une toxicité, un machisme, une manière de stigmatiser et de se moquer des femmes ou des personnes en situation de précarité qui n'était pas bon. Et il fallait absolument changer ça* », explique-t-elle dans l'émission de France 2 *Je t'aime etc*¹⁴.

La ligue du LOL a opéré jusqu'en 2013, alors pourquoi les actions de ces hommes n'ont pas été mises en lumière à ce moment-là ? Melanie Wanga, journaliste, a elle aussi, reçu de nombreuses attaques racistes et sexistes sur Twitter jusqu'à la fin 2013. Elle explique à *Mediapart* que déjà à l'époque, elle parlait dans ses articles de féminisme et de racisme et ajoute : « *Les curseurs ont changé. Maintenant ce sont des sujets qui sont évoqués très régulièrement par la presse française, mais très franchement en 2012/2013 vous parliez de blackface et de culture du viol, on vous disait : « Tu vas un peu loin, là, quand même ? » C'était des concepts qui n'étaient pas du tout rentrés dans le langage public* »¹⁵. De plus, si le traitement médiatique était encore timide sur le harcèlement fait aux femmes, il était opéré par des personnes influentes dans des médias qui ne souhaitaient pas que cela soit mis en avant. La mise en avant par la presse de ce genre de pratiques a donc été considérablement retardé non pas parce que personne n'était au courant mais parce qu'il aura fallu attendre la question d'un internaute pour que les médias se remettent en cause. Le média internet *Slate* explique dans un long article du 16 février 2019 que ses journalistes avaient commencé une enquête sur ce groupe dès 2016¹⁶, mais face aux nombreux obstacles : crainte que l'affaire s'ébruite et que les preuves disparaissent, les victimes encore réticentes à en parler... ils avaient fini par abandonner. Après l'affaire Me Too, *Buzzfeed* tente de reprendre l'enquête mais sans aller

¹⁴ Je t'aime etc. (2019, février 15). La Ligue du LOL : le groupe Facebook de tous les débordements [Vidéo]. Consulté le 26 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Y3ETWHMOjj8>

¹⁵ Mediapart. (2019, février 20). Après la «Ligue du LOL», les médias appelés à réagir [YouTube]. Consulté le 22 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=bCXgUnJ6N60>

¹⁶ Lorriaux, A. L. (2019, février 16). Pourquoi l'affaire de la Ligue du LOL ne sort que maintenant. *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/story/173526/ligue-du-lol-enquetes-medias-temoignages-victimes-mecanisme-harcelement>

jusqu'au bout non plus. Il a fallu un long processus et une société plus apte à entendre ces faits de société pour que les faits soient révélés au grand jour par *CheckNews*.

Cette affaire médiatique a permis un sursaut du Gouvernement et notamment de la future mise en place, initiée par Mounir Mahjoubi et Marlène Schiappa, de la loi Avia contre les contenus haineux en ligne. Avec cette nouvelle loi, le cyber harcèlement est redéfini dans le Code Pénal : « *Le harcèlement est le fait de tenir des propos ou d'avoir des comportements répétés ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Cela se traduit par une dégradation de la santé physique ou mentale de la personne harcelée (...) Le harcèlement en ligne est un harcèlement s'effectuant via internet. Les propos en cause peuvent être des commentaires d'internautes, des vidéos, des montages d'images, des messages sur des forums...* »¹⁷. Il est également défini par un seul message et non plus plusieurs comme c'était encore le cas en 2018 et est puni qu'il soit public ou privé. Un meilleur traitement médiatique s'opère mais seulement depuis à peine un an. D'ailleurs, Iris Gaudin, ancienne journaliste, a publié un livre sur le sujet le 16 janvier 2020 afin de montrer de façon plus détaillée ce qu'est la ligue du LOL dans le journalisme : *Face à la ligue du LOL*.

La découverte du groupe de la ligue du LOL a également permis aux journalistes femmes de s'exprimer sur le harcèlement au travail sous le hashtag : #EntenduALaRédac¹⁸. Les collectifs **Prenons la Une**, **Nous toutes**, et **Paye ton journal** ont lancé une enquête sur internet pour savoir quelle était l'ampleur du harcèlement sexuel dans les rédactions et les écoles de journalisme. Ainsi s'exprimant sur les différents commentaires reçus tels que, par exemple : « *Je vais programmer ton papier demain à 7 heures, comme ça je pourrai me pignoler dans mon lit en t'écoutant* », 67% des femmes interrogées ont déclaré avoir été victimes de sexisme et 13% d'agressions sexuelles sur leur lieu de travail. Une véritable remise en question dans le monde du journalisme a ainsi eu lieu, entraînant également un changement dans le traitement médiatique du harcèlement, puisque si ce genre de pratique avait lieu dans le monde journalistique, peut-on réellement considérer que les affaires étaient

¹⁷ Code pénal | Legifrance. (s. d.). Consulté le 22 décembre 2019, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165282&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

¹⁸ Lumet, C. L. (2019, mars 7). #MeToo, les médias aussi : l'enquête #EntenduALaRédac révèle l'ampleur du phénomène. *Grazia*. Consulté à l'adresse <https://www.grazia.fr/news-et-societe/news/metoo-les-medias-aussi-l-enquete-entendualaredac-revele-l-ampleur-du-phenomene-917791>

traitées correctement ? Ou juste bâclées puisqu'elles étaient normalisées par certains hommes dans le domaine du privé ? « *Il est beau le journaliste modèle qui joue les exemples après s'être bien amusé au sein de meutes de harceleurs de féministes. Il est beau* »¹⁹, exprimait sur Twitter Thomas Messias, journaliste chez *Slate*.

Afin d'instaurer un meilleur traitement médiatique des violences faites aux femmes, un site internet a vu le jour sur la plateforme *Tumblr*, appelé **Prenons la Une**, créé par le collectif du même nom, avec onze « *outils à l'usage des journalistes* » pour mieux traiter le sujet²⁰. Il est ainsi recommandé de bannir les termes « *crime passionnel* » ou « *drame familial* », d'utiliser les termes juridiques adéquats et ainsi ne plus utiliser le terme de « *victime présumée* » mais de « *victime déclarée* » pour ne pas remettre en cause la parole de la victime, de ne pas utiliser les verbes « *avouer* » et « *reconnaître* » qui donnent un rôle involontaire à la victime, de savoir faire la différence entre harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol, de ne rien préciser (vêtements, physiques, mode de vie) qui pourrait induire qu'elle est responsable de son agression, éviter de donner des leçons ou des conseils, protéger l'identité de la victime (sachant qu'il est interdit à un journaliste de diffuser l'identité d'une victime mineure), rappeler le contexte lors d'un meurtre conjugal, que le meurtre conjugal et les violences sexuelles ne soient plus seulement des faits divers mais un problème de société, inclure les mutilations dans les violences et enfin, d'intégrer dans chaque article le numéro national d'écoute des femmes, le 3919²¹. Ce site créé par une association de femmes journalistes souhaite « *une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité professionnelle dans les rédactions* ». **Prenons la Une** n'est d'ailleurs pas nouveau puisque le collectif a publié son manifeste dans *Libération* le 3 mars 2014, mais s'est emparé des féminicides pour aider à un meilleur traitement dans la presse. Un guide qui semble être nécessaire. En effet, le 6 mars 2018, l'association diffusait un communiqué de presse pour rappeler quelques règles journalistiques pour traiter du phénomène Me Too et déclarait :

¹⁹ France Info. (2019, février 9). https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/on-vous-explique-ce-qui-est-la-ligue-du-lol-ce-groupe-de-journalistes-accuses-de-cyberharcelement_3182799.html. *France Info*. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/on-vous-explique-ce-qui-est-la-ligue-du-lol-ce-groupe-de-journalistes-accuses-de-cyberharcelement_3182799.html

²⁰ Prenons la Une. (s. d.-a). Le traitement médiatique des violences faites aux femmes. Consulté le 20 décembre 2019, à l'adresse https://www.lesnouvellesnews.fr/wp-content/uploads/2016/11/Outils_traitement_violences.pdf

²¹ Giuliani, M. G. (2019, septembre 2). 3919 : à quoi sert le numéro d'aide aux femmes victimes de violences ? *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/39-19-numero-horaires,1322870.asp>

« Depuis plusieurs mois, nous constatons, inquiètes, des choix éditoriaux parfois douteux, des titres racoleurs, des sujets raccourcis en radio et à la télévision, et craignons que ces choix ne viennent freiner un mouvement de libération de la parole des femmes ».

Le traitement médiatique en France fait en sorte de s'améliorer, mais reste encore trop fragile et superficiel parce que la prise de conscience collective est très récente. Toutefois, de réels changements s'opèrent dès fin 2017, faisant plus de place à la violence subie par les femmes dans la presse, mais surtout en faisant un véritable travail pour tenter de traiter le sujet correctement. Il y a encore trois ans, la presse survolait certains sujets ou ne les traitait parfois même pas parce qu'ils étaient encore tabous dans la société. De nombreux changements ont donc été opérés par la presse menant à un traitement médiatique plus complet et plus diversifié, même si certains médias sont encore loin de ce traitement. Quels sont les changements opérés par les médias ? Sont-ils effectifs dans tous les médias ?

La médiatisation de ces violences a opéré un réel tournant. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder les articles traitant de violences conjugales de 2003, notamment la mort de Marie Trintignant²². L'actrice de 41 ans est tuée à Vilnius, en Lituanie, par son compagnon, Bertrand Cantat, chanteur du groupe Noir Désir. Quelques jours après la mort de l'actrice, *Le Parisien* explique, après la confession de l'artiste : « *Il a raconté comment leur passion exclusive a conduit les amants au drame* ». Plusieurs médias comme *Le Monde* ou *Libération* tentent de comprendre comment une telle tragédie a pu avoir lieu : était-ce la drogue ? Une forte consommation d'alcool ? La passion ? La jalousie ? Les journaux parlent d'une « *dispute violente* ». En 2017, l'affaire fait de nouveau polémique avec la sortie du recueil *Stars à la barre*, par Emmanuel Pierrat aux éditions Prisma, qui revient sur les « *grands procès de 12 personnalités au destin tragique et sulfureux* ». Dans la section consacrée aux « *coups de théâtre, preuves douteuses, acharnements policiers* », l'auteur revient sur la mort de Marie Trintignant et la condamnation de Bertrand Cantat sous le titre suivant : Tuer passionnément. Des termes et un traitement de l'information qui seraient impossibles de nos jours, à l'heure où la presse tente d'améliorer son traitement. Les médias favorisent, maintenant, la parole des victimes et cherchent moins de justifications à ces gestes. D'autant plus que depuis 2016, petit à petit la notion de meurtre ou crime passionnel s'est effacée des médias et du langage commun par la même occasion, à la demande des associations féministes, pour laisser place au mot féminicide.

L'affaire Weinstein a également marqué un réel avant / après, opéré par la presse en France²³. Comme le notent Marielle Pacholski, Léo Schaller et Pierre Thillot sur le site de l'observatoire du webjournalisme, l'affaire est mal ou peu médiatisée dès qu'elle éclate aux Etats-Unis. En effet, *Le Figaro* angle son premier article sur le licenciement du réalisateur américain, passant sous silence les actrices qui l'accusent d'agressions sexuelles et les faits qu'elles lui reprochent. *Libération*, pourtant premier à en parler sur internet, ne publie, finalement, que très peu d'articles relatifs à l'affaire. Dans un premier temps, les médias français se font l'écho factuel de l'enquête réalisée par le *New York Times*. Tout autant, *Le*

²² Lecadre, R. L. (2003, septembre 1). Le voile se lève sur la nuit de Vilnius. *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/societe/2003/09/01/le-voile-se-leve-sur-la-nuit-de-vilnius_443505

²³ L'Obs. (2017, octobre 16). Affaire Weinstein : comment est né « Balance ton porc », le hashtag contre le harcèlement sexuel. *L'Obs*. Consulté à l'adresse <https://www.nouvelobs.com/societe/20171016.OBS6059/affaire-weinstein-comment-est-ne-balance-ton-porc-le-hashtag-contre-le-harcelement-sexuel.html>

Monde, favorise les articles web plutôt que les articles papiers et les classe dans la catégorie « *cinéma* ». La presse française met donc un certain temps à se rendre compte de l'impact de l'affaire Weinstein sur la société et c'est finalement le hashtag Balance ton porc qui bousculera les médias en France et entraînera un traitement médiatique bien mieux réalisé se focalisant sur le fait de société et non pas sur des sous-catégories. Ce n'est qu'en 2018, que l'affaire est traitée profondément par la presse française, notamment avec une émission d'*Enquête Exclusif*, diffusé sur *M6*, consacrée à l'affaire Harvey Weinstein et le changement qu'elle a opéré dans le monde. De la même manière, le 14 août est sorti un documentaire intitulé : *L'intouchable, Harvey Weinstein*, réalisé par Ursula Macfarlane, une réalisatrice américaine²⁴. Ce documentaire donne la parole aux femmes victimes et aux personnes qui ont côtoyé le magnat hollywoodien. Il a d'ailleurs eu un retentissement important dans la presse écrite nationale mais également régionale puisque *La Nouvelle République* a consacré une page à la sortie du documentaire et explique que : « *Pour que le shérif aille en prison ou presque, il aura fallu le courage de plusieurs présumées victimes dont beaucoup témoignent, pour la première fois face caméra, dans le film d'Ursula MacFarlane L'Intouchable Harvey Weinstein* »²⁵. Enfin, le 6 janvier 2020, les journaux radios commençaient leur édition tout au long de la journée sur l'ouverture de son procès à New York.

Les changements opérés par la société ont un impact dans le traitement médiatique, notamment sur l'avortement. Remis sur le devant de la scène politique fréquemment et surtout ces derniers mois avec le projet de loi relatif à la bioéthique comprenant un amendement autorisant la Procréation Médicalement Assistée (PMA) pour toutes les femmes. Alors que depuis le 17 janvier 1975, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est autorisée en France, encadrée par la loi Veil²⁶, la presse traite maintenant l'avortement comme un acte naturel et ancré dans les moeurs. D'ailleurs, les journalistes se concentrent maintenant sur la condition de l'avortement à l'étranger. Les médias internet comme *Brut* par exemple, qui a publié le 3

²⁴ L'INTOUCHABLE HARVEY WEINSTEIN Bande Annonce (2019) Documentaire. (2019, août 17). [Vidéo]. Consulté le 21 novembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=tKbxpzDPq3Y>

²⁵ Brinaire, J. B. (2019, août 12). Le voile se lève sur "L'Intouchable Harvey Weinstein". *La Nouvelle République*. Consulté à l'adresse <https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/weinstein-le-voile-se-leve>

²⁶ Code de la santé publique | Legifrance. (s. d.). Consulté le 12 décembre 2019, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171542&cidTexte=LEGITEXT000006072665>

janvier 2020 un reportage d'onze minutes expliquant les conditions pour que les femmes aient recours à une IVG en Alabama, seul Etat des Etats-Unis qui a voté contre l'avortement même en cas de viol et d'inceste²⁷. Le spectateur suit donc les femmes qui souhaitent se faire avorter dans les deux cliniques restantes mais également les « *pro-life* », extrémistes anti-IVG, qui manifestent parfois de façon très dangereuse devant ces lieux. Les médias cherchent ainsi à informer sur les conditions dans les autres pays.

Ainsi, si la différence de traitement médiatique est extrêmement significative rien que depuis les années 2000, des progrès sont encore à faire. La presse évolue constamment et la façon d'aborder les sujets, avec. De plus en plus de types de violences subies par les femmes sont mis en lumière de différentes façons : un documentaire sur les violences obstétriques en juillet 2019, de nombreuses vidéos sur les réseaux sociaux sur le harcèlement de rue, un livre abordant les violences conjugales que subissent les femmes de gendarmes ou de policiers ou encore un podcast par France Culture sur la notion d'emprise. Avec leur livre *Silence, on cogne*, Alizé Bernard, victime de violences conjugales et Sophie Boutboul, journaliste indépendante, se concentrent sur les femmes battues par leurs compagnons gendarmes ou policiers. Dans le prologue de cette longue enquête, Alizé Bernard déclare : « *Je ne souhaite ni étaler ma vie privée, ni pointer du doigt mon ex-compagnon, mais alerter les pouvoirs publics sur le retard de la France en matière de lancement de programmes et de protocole encadrant les policiers et les gendarmes violents dans leur foyer* »²⁸. Les violences conjugales sont ainsi traitées dans leur ensemble, dans un livre minutieux de 373 pages alors qu'encore en 2015, les femmes battues restaient un sujet tabou dans la presse. De plus, en presse web, les violences sont maintenant mieux référencées sur les sites. Effectivement, l'apparition de tags « *violences* » pour certains médias permet une meilleure hiérarchisation des faits.

²⁷ Brut. (2020, janvier 3). L'Alabama, un État en guerre contre l'avortement [Vidéo]. Consulté le 3 janvier 2020, à l'adresse <https://www.facebook.com/unsupportedbrowser?v=1540329006120650>

²⁸ Boutboul, S., & Bernard, A. (2019). *Silence, on cogne: Enquête sur les violences conjugales chez les gendarmes et les policiers*. Paris : Grasset.

Une évolution qui se ressent d'ailleurs le 3 septembre 2019. Ce jour-là, l'*Institut national de l'audiovisuel (INA)* ressort une vidéo de 1975, d'un micro-trottoir sur les violences conjugales intitulé : Battez-vous votre femme ?²⁹. Dans ce reportage, les hommes se succèdent expliquant l'horreur que représentent les violences conjugales jusqu'à l'arrivée d'un homme expliquant qu'il a déjà violenté sa femme et qu'elle ne le méritait pas spécialement. L'un explique après qu'il ne la battait pas réellement et déclare « *des petites gifles, quatre fois rien* ». S'ensuivent plusieurs hommes qui expliquaient face caméra que les violences conjugales étaient normales. La première question de ce micro-trottoir était : « *Saviez-vous qu'il y a des femmes battues en France ?* », mettant en avant pour la première fois dans les médias, les violences conjugales envers les femmes. Depuis 2018, les violences conjugales sont devenues une cause nationale et notamment en 2019 avec les féminicides. Au centre des médias toute l'année, de nombreux angles ont été explorés par la presse. C'est dans cette optique que *Society*, un magazine de société, dans son numéro de la première quinzaine de décembre 2019, explore les enfants témoins de ces violences ou qui ont perdu leurs mères suite à un féminicide sous le titre de « Papa a tué maman ». Quatre adultes prennent la parole pour parler de leurs vécus. Ce reportage est suivi d'un article sur les moyens mis en place en Espagne³⁰. Ainsi, *Society* explore de nouveaux angles et tente, par le reportage, de donner la parole à d'autres victimes de ces violences.

De plus, la mise en place de nouveaux médias féministes³¹ a permis une meilleure médiatisation des violences faites aux femmes. A travers des podcasts, des photos ou des vidéos, les journalistes spécialisés dans la condition féminine mettent en avant de nombreuses problématiques qui jusqu'ici restaient tabous : le harcèlement sexuel, les violences verbales, le viol conjugal, les violences conjugales, les attaques à l'acide dans certains pays comme l'Inde ou encore l'excision. *MadmoiZelle* et *Cheek magazine* se consacrent entièrement à la femme et au féminisme en se concentrant sur des thématiques d'actualité mais tout en mettant

²⁹ INA France. (1975, octobre 5). 1975 : Battez-vous votre femme ? | Archive INA [Vidéo]. Consulté le 2 janvier 2020, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=q-DjzP0hbVs>

³⁰ Barbier, J. B., Coutard, H. C., & Minisini, L. M. (2019, novembre 28). « Papa a tué maman ». *Society*, (120), 26–38.

³¹ Bertaux, M. B. (2018, mars 7). Journée internationale des droits des femmes : les médias féministes à suivre. *L'ADN*. Consulté à l'adresse <https://www.ladn.eu/media-mutants/reseaux-sociaux/journee-internationale-des-droits-des-femmes-les-medias-feministes-a-suivre/>

en avant la culture. Dans un article du 13 décembre 2019, le site internet, *Cheek*, a écrit un article sur la pièce de théâtre *Les femmes de Barbe Bleue* de Lisa Guez, qui aborde les féminicides et les violences conjugales envers les femmes³². Il est d'ailleurs l'un des rares médias à mettre cette pièce de théâtre en avant. Ainsi, les médias qui se décident à aborder les violences sont variés. La presse féminine, dans un premier temps, aborde ces sujets de façon complète et plus régulière. Effectivement, *Glamour*, *Elle* ou *Cosmopolitan* ont suivi attentivement la marche organisée par le collectif Nous Toutes le 23 novembre 2019 dans toute la France, qui se mobilisait contre les violences sexistes et sexuelles. Le magazine *Elle*, par exemple, est revenu sur cet événement en donnant la parole aux personnes qui étaient présentes à la marche allant des familles de victimes de féminicides, des célébrités aux victimes ou des personnes qui ont souhaité s'engager dans la lutte³³. De plus, il est vrai que les journaux de gauche s'emparent davantage de ces sujets de société comme *Libération* qui est l'un des premiers à avoir mis en avant l'affaire Weinstein ou le premier à révéler l'affaire de la Ligue du LOL. Mais ce phénomène s'étend aux journaux de tous les bords politiques lorsque la cause devient nationale. Le traitement médiatique reste semblable que les journaux soient de gauche ou de droite. Ils se concentrent sur les faits, donnent davantage la parole aux victimes et cherchent des angles qui permettent un traitement plus complet de ces agressions.

Ce n'est pas exactement le cas des journaux orientés vers l'extrême droite comme *Valeurs Actuelles* qui n'a pas opéré de réels changements dans son choix éditorial, ni sur la façon d'aborder ces sujets³⁴. Ceci est visible lorsque l'hebdomadaire a consacré des articles sur la marche « Nous Toutes » expliquant que « *la journée du 24 novembre [Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes] et son avatar du moment, le mouvement #noustoutes, sont symptomatiques de la pensée féministe contemporaine en France qui pose le sexisme comme donnée intrinsèque à toute vie sociale* ». A travers cet

³² Martella, A. M. (2019, décembre 13). "LES FEMMES DE BARBE BLEUE", UNE PIÈCE SENSIBLE ET PUISSANTE SUR LES FÉMINICIDES. *Cheek Magazine*. Consulté à l'adresse <https://cheekmagazine.fr/culture/theatre-femmes-de-barbe-bleue-feminicides/>

³³ Poyard, E. P. (2019, novembre 23). Marche #NousToutes : la voix de celles et ceux qui y étaient. *Elle*. Consulté à l'adresse <https://www.elle.fr/Societe/L-actu-en-images/Marche-NousToutes-la-voix-de-elles-et-ceux-qui-y-etaient#Nelle-collegienne-en-cinquieme>

³⁴ Bied-Charreton, S. B.-C. (2019, septembre 13). Les violences, nouvel otage des féministes. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/les-violences-nouvel-otage-des-feministes-110667>

article, *Valeurs Actuelles* énonce plusieurs violences envers les femmes en ajoutant le «*désastre sanitaire que représentent la pilule et l'avortement* », puis à mettre en parallèle les violences que peuvent subir les femmes avec celles des hommes minimisant ainsi les faits. Le média se concentre davantage sur la remise en cause des décisions du gouvernement et sur la critique de la société actuelle et ne permet donc pas un traitement complet et partial des violences envers les femmes. La parole est davantage donnée aux élus de droite pour parler des décisions politiques choisies pour lutter contre les violences envers les femmes sans évoquer réellement les victimes, les différentes violences qui existent, ni les mettre en avant³⁵. Dans un article du 13 septembre 2019, *Valeurs Actuelles* s'exprimait sur le Grenelle des violences conjugales lancé par le Gouvernement et considérait qu'il s'agissait d'une «*instrumentalisation de la souffrance des femmes* ». Bien qu'agrémenté d'articles factuels sur Internet, le média ne contient que très peu d'articles sur les violences féminines.

³⁵ Valeurs Actuelles. (2019, septembre 5). Harcèlement sexuel : après un an, le bilan mitigé de la loi Schiappa. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/societe/harcèlement-sexuel-apres-un-le-bilan-mitige-de-la-loi-schiappa-109650>

Les violences sont multiples envers les femmes. Ainsi, le traitement médiatique de la majorité des médias étant plus axé sur les victimes et les nombreux cas de violences mis en lumière, il permet de sensibiliser le public sur de nombreux faits encore passés sous silence il y a quelques années. Les victimes sont mises au premier plan et les différents canaux médiatiques n'hésitent pas à dévoiler et médiatiser de nouvelles violences. Parfois de part leurs propres enquêtes ou alors en mettant en avant la parole des femmes exprimée sur les réseaux sociaux ou par les associations. Cette médiatisation peut parfois être accentuée par des affaires sordides ou par des personnes de notoriété publique. Pour autant, le type de violence influence-t-il sur la médiatisation de ces brutalités ? (A) En donnant plus de place aux victimes dans la presse, les médias véhiculent-ils de nombreuses conceptions erronées ? (B)

De nombreuses affaires ont été, tristement, plus médiatisées que d'autres. Les personnes de notoriété publique impliquées dans des cas de violences envers les femmes, tout d'abord, comme l'affaire DSK, les affaires qui ont permis un tournant dans le traitement médiatique comme le hashtag Balance ton porc ou encore les affaires sordides qui provoquent un engouement social comme l'affaire Alexia Daval. Ainsi la notoriété des protagonistes de l'affaire permet-elle une meilleure médiatisation des faits de violences ? Oui, mais pas seulement. Le traitement médiatique diffère également en fonction des catégories de violence subies par les femmes : verbale, psychologique, morale ou physique... Comment la presse justifie ces différences de traitement ?

« L'affaire DSK » est certainement celle qui a le plus animé les médias dès mai 2011. Le 14 mai 2011, Dominique Strauss-Kahn est accusé d'agression sexuelle, de tentative de viol et de séquestration sur une femme de chambre du Sofitel à New York, Nafissatou Diallo, et est arrêté³⁶. Il est alors directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et de nombreuses rumeurs l'annoncent comme candidat du PS aux élections présidentielles de 2012, mais surtout l'opinion publique l'annonce déjà comme le prochain Président de la République Française. Finalement en décembre 2012, **l'affaire du Sofitel** est close lorsque les deux parties s'entendent sur un accord financier. L'affaire a un retentissement international de par la notoriété de l'homme politique. Selon la société d'analyse des médias, Kantar Media, les Français de 15 ans et plus ont été 137 fois en contact avec l'affaire dans la semaine du 15 au 22 mai 2011. Une hausse d'audience des journaux télévisés et de vente de presse papier a également été recensée. *Libération*, par exemple, a enregistré une progression de 113% de ses ventes³⁷. Considérée comme l'une des plus grandes affaires judiciaires françaises, elle a souvent été comparée à d'autres affaires où la notion de procès médiatique a été évoquée comme l'affaire Gregory. Tout autant, le traitement médiatique de l'affaire peut être contestable avec du recul. La parole de Dominique Strauss-Kahn, homme célèbre et politique, est mise en avant par la presse, discréditant à moitié Nafissatou Diallo, la femme de ménage noire, mère célibataire et installée aux Etats-Unis depuis 2004, la montrant davantage sous les traits d'une menteuse que d'une victime³⁸. Le 18 septembre 2011, il est même invité sur le plateau du journal de 20 heures de *TF1* pour donner sa version. Il reconnaît une erreur morale mais se présente comme innocent et appuie sur le rapport du procureur qu'il met faussement en avant comme une motion de non-lieu. Le traitement médiatique est si partial envers l'ancien patron du FMI que Jean Quatremer, journaliste à *Libération* déclarait en 2011 : « *Cet épisode m'a amené à m'interroger sur le journalisme français, car je le trouve, comme l'a montré la suite de l'histoire, particulièrement révélateur du rapport au pouvoir de la presse française, et d'une certaine forme d'impunité dont jouissent les puissants dans ce pays* ». D'autres hommes politiques ont fait les gros titres du fait de leur statut politique. L'affaire

³⁶ Mymy, M. (2019, septembre 25). Retour sur l'affaire Weinstein, le scandale qui a tout ébranlé. *Madmoizelle*. Consulté à l'adresse <https://www.madmoizelle.com/affaire-weinstein-consequences-1015240>

³⁷ Jacob-Wagner, S. J.-W. (2013). *Le traitement médiatique des affaires DSK et la distinction privé/public*. Consulté à l'adresse <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/24213/1/30081.pdf>

³⁸ Cessou, S. C. (2011, septembre 23). Affaire DSK: les médias français mis en accusation. *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/story/42745/affaire-dsk-les-medias-fran%C3%A7ais-en-accusation>

Baupin, soupçonné d'agression sexuelle, a été classée sans suite pour cause de prescription. Par ailleurs, Georges Tron, soupçonné de viol et d'agression sexuelle par deux anciennes employées de sa commune a été finalement acquitté en 2018. Ces deux affaires ont été davantage médiatisées que n'importe quelle autre affaire d'agression sexuelle³⁹.

L'affaire Harvey Weinstein également a eu un fort impact médiatique notamment sur le plan international. D'une part, parce que l'homme est une personne publique de grande renommée dans le monde du cinéma, mais surtout pour le retentissement social qu'elle a provoqué avec le mouvement Me Too. L'homme accusé de viols, agressions sexuelles prédatrices et actes sexuels criminels par des femmes ayant travaillé avec lui, sera jugé en janvier 2020. C'est un article du *New York Times* qui met à nu les agissements du producteur tout-puissant de Hollywood et engendre une libération de la parole de la femme et finalement sa mise en examen. L'observatoire du webjournalisme, remarque qu'en France, le traitement médiatique de l'affaire Weinstein ne commence réellement que la semaine suivante des accusations, soit la semaine du 13 au 18 octobre 2017 et est surtout concentré sur le web⁴⁰. L'engouement médiatique français s'est finalement accéléré après la prise de parole de Léa Seydoux, une actrice française. Enfin, le degré de violence dont est accusé Harvey Weinstein a engendré une plus grande médiatisation de l'affaire accentuée par le mouvement Me Too et Balance ton porc.

La gravité des actes et le tollé qu'il provoque dans la société jouent un rôle important dans la médiatisation de l'affaire. L'affaire Alexia Daval, évoquée précédemment, est extrêmement médiatisée de par l'horreur des faits et du choc provoqué dans l'opinion publique. Alors que les féminicides ont été le sujet de société de l'année 2019, certaines affaires ont été plus médiatisées que d'autres. L'affaire Salomé, 21 ans, retrouvée morte dans

³⁹ Radio France. (2017, octobre 21). Hommes politiques français accusés d'agression sexuelle : « Cela ne me surprend pas » confie Hélène Bekmezian, journaliste politique. *Franceinfo*. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/hommes-politiques-francais-accuses-d-agression-sexuelle-cela-ne-me-surprend-pas-confie-helene-bekmezian-journaliste-politique_2429471.html

⁴⁰ Schaller, L. S. (2018, mars 8). Affaire Weinstein : trois médias, trois traitements. Consulté le 1 janvier 2020, à l'adresse <https://obsweb.net/blog/2018/03/08/a-corriger-affaire-weinstein-trois-medias-trois-traitements/>

une allée à Cagnes-sur-Mer a eu énormément de retentissement⁴¹. Premièrement, parce qu'elle était la 100ème femme de l'année à mourir en France sous les coups de son (ex-)compagnon, et deuxièmement de par la gravité des faits. En effet, la jeune femme a été retrouvée près d'une voie ferrée, certainement tuée par strangulation. Mais surtout, car les témoins interrogés ont expliqué avoir contacté la police à deux reprises, les forces de l'ordre ont avoué s'être rendues sur les lieux et avoir vu le requérant mais ne pas avoir trouvé la femme et d'avoir fait demi-tour. La jeune femme a été retrouvée, sans vie, le lendemain matin. Une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) a été lancée pour déterminer s'il y a eu un manquement de la police. Tout autant, la mort de Sylvia, 40 ans, dans le Bas-Rhin, a eu le même retentissement médiatique en novembre 2019, car sa fille était présente au moment des faits. Il est important de souligner que le type de violence joue un rôle dans la façon de traiter le sujet. En effet, de façon très générale les médias de presse écrite et internet ont tendance à préciser dans le titre la façon dont la femme a été tuée, ce qui souligne l'horreur de l'événement et pousse généralement davantage le lecteur à lire l'article en question.

La gravité des faits implique donc une plus grande médiatisation des affaires. Pour autant, certaines brutalités restent encore peu médiatisées, à l'image du viol conjugal. Jusqu'en 1980, le viol entre époux était considéré comme un « *devoir de relations sexuelles dans le mariage* ». Pour autant, cela fait quarante ans que selon l'article 222.23 du Code pénal⁴² : « *Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol* », et que la Cour de Cassation ajoute en 1990 que le viol : « *n'exclut pas de ses prévisions les actes de pénétration sexuelle entre personnes unies par les liens du mariage* ». Depuis 20 ans, les faits se sont étendus au cas de viol dans le couple quelque soit l'âge des protagonistes. Pourtant, cette notion reste peu connue. En effet, selon une enquête réalisée par *Yahoo*, seulement 10%

⁴¹ Le Monze, M. L.-M. (2019, novembre 21). « Je ne veux pas que Salomé fasse partie des faits-divers ». Pour la première fois depuis la mort de la jeune Grassoise victime d'un féminicide, sa mère parle. *Nice-Matin*. Consulté à l'adresse <https://www.nicematin.com/faits-divers/je-ne-veux-pas-que-salome-fasse-partie-des-faits-divers-pour-la-premiere-fois-depuis-la-mort-de-la-jeune-grassoise-victime-dun-feminicide-sa-mere-parle-433149>

⁴² Code pénal - Article 222-23 | Legifrance. (s. d.). Consulté le 4 décembre 2019, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037289535&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20180806>

des 15-25 ans considèrent qu'ils sont assez informés sur le consentement sexuel⁴³. Si les parents, les médecins, les enseignants sont montrés du doigt face à ce faible pourcentage, la presse française reste également très discrète sur le sujet. Fin août, l'histoire d'une jeune femme ayant compris qu'elle se faisait violer par son compagnon après avoir visionné un épisode de *Plus Belle la Vie*, avait fait le tour des médias. L'histoire a parfois été reprise comme une anecdote quelque peu « amusante » alors qu'elle cache un mal bien plus profond : le manque de médiatisation de ce crime. Le 3 septembre 2019, *France Culture* revient sur ce silence dans un article intitulé Devoir conjugal contre viol conjugal : histoire d'une reconnaissance laborieuse, mais la médiatisation reste encore centrée sur les meurtres par (ex-)compagnons⁴⁴. Dans son livre, Patrick Chariot, *Le viol conjugal : un crime comme les autres ?* l'auteur en appelle à une prise de conscience générale pour agir face à cette urgence.

En ce qui concerne le harcèlement, la médiatisation semble être influencée par les mouvements sociaux. Le harcèlement de rue, par exemple, a été extrêmement suivi par la presse dès le moment où les témoignages ont foisonné sur les réseaux sociaux. Pour autant, l'engouement médiatique autour de cela a profondément diminué faisant place à une médiatisation plus importante des faits violents : viol, meurtre sur compagne... Les cas de harcèlement au travail, de la même façon, ont été extrêmement mis en avant avec le mouvement Balance ton porc et la découverte de la Ligue du LOL et sont, maintenant, essentiellement traités dans les catégories de faits divers lors d'articles sur certains procès. L'engouement public pour certains sujets favorise la médiatisation de certaines violences. En effet, les médias sont plus enclins à se concentrer sur un type de violence lorsqu'elle devient fortement visible que ce soit par les réseaux sociaux, la sortie d'un livre ou encore un reportage.

⁴³ Rimbert, K. R. (2019, octobre 29). 10% des 15-25 ans pensent être bien informés sur la notion de consentement (il y a encore du boulot). *Yahoo*. Consulté à l'adresse <https://fr.style.yahoo.com/etude-jeunes-15-25-ans-mal-informes-notion-de-consentement-sexe-111550809.html>

⁴⁴ Leprince, C. L. (2019, septembre 3). Devoir conjugal contre viol conjugal : histoire d'une reconnaissance laborieuse. *France Culture*. Consulté à l'adresse <https://www.franceculture.fr/droit-justice/devoir-conjugal-contre-viol-conjugal-histoire-dune-reconnaissance-laborieuse>

Dans une volonté d'un meilleur traitement médiatique, depuis environ trois ans, les médias donnent plus de place aux victimes. Pour autant, ces victimes restent encore très floues dans la presse. Les articles ou reportages ne traitent que brièvement de l'identité complète de la victime, ne permettant pas une représentation totale des femmes qui vivent des situations de violence. Une conception erronée de ces victimes est donc diffusée par la presse malgré les changements opérés pour un meilleur traitement médiatique.

En 2019, la mise en avant des victimes de féminicides en France par la presse a particulièrement permis au public de se rendre compte de l'identité des victimes et surtout de soulever un point important : leur âge. Ainsi, selon l'Agence France Presse (AFP) *Factuel*⁴⁵ qui a recensé les victimes de meurtres par (ex-)conjoint jusqu'au 22 novembre 2019, les violences ne touchent pas seulement une partie des Françaises, mais bien tous les âges. Les femmes les plus touchées sont celles entre 30 et 39 ans qui représentent 22,4% des victimes de féminicides, et les grandes oubliées sont les femmes de plus de 60 ans⁴⁶. En effet, celles-ci représentent près de 27,6% des victimes soit au moins 37 femmes et sont celles qui restent, pourtant, le moins médiatisées. Du côté du Gouvernement, un rapport d'enquête « cadre de vie et de sécurité » de 2016, concernant les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage ne se basait que sur les 18 - 75 ans, sans aborder les personnes âgées dans leur globalité⁴⁷. Les médias ont commencé à aborder ce sujet pendant l'été 2019 et évoque un « *tabou dans le tabou* ». D'après Tiphaine Faisandier, chargée au ministère de l'Intérieur, de l'étude annuelle sur les morts violentes au sein des couples, c'est un fait qui « *prend de l'ampleur depuis quelques années* » et qui peut être la conséquence de « *situations de détresse* ». L'affaire Jacqueline Sauvage a permis de réaliser que les femmes de tout âge étaient victimes de violences en général et dans ce cas précis de violences conjugales. En effet, la Loirétaine était âgée de 65 ans lorsqu'elle a été arrêtée pour avoir tiré sur son mari dans le dos justifiant son geste par 47 années de brutalité de la part de son mari⁴⁸. Les Français ont surtout découvert que les femmes de 90 ans et plus représentent 2,6% des victimes. Pour autant, ce n'est qu'à travers des articles factuels que l'âge réel des victimes est véhiculé dans la presse. Les médias n'abordent pas réellement l'éventail des âges des victimes de violences. Ceci ne concerne d'ailleurs pas juste les féminicides mais également le

⁴⁵ AFP Factuel. (2019b, novembre 22). Elles s'appelaient Marie-Alice, Bernadette, Corinne, Laura, Liliane, Julie, Nadine, Nathalie... *AFP Factuel*. Consulté à l'adresse <https://factuel.afp.com/Leurshistoires>

⁴⁶ AFP. (2019b, novembre 22). Les femmes âgées, victimes méconnues des féminicides. *Sud Ouest*. Consulté à l'adresse <https://www.sudouest.fr/2019/11/22/drame-de-la-vieillesse-ou-crime-machiste-les-femmes-agees-victimes-meconnues-des-feminicides-6847592-4697.php>

⁴⁷ Ministère de l'Intérieur. (2016). *Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité »*. Consulté à l'adresse [file:///Users/marie/Downloads/Rapport%20d%E2%80%99enqu%C3%AAt%20CVS%202016%20-%20Les%20violences%20physiques%20et-%20sexuelles%20au%20sein%20du%20m%C3%A9nage%20\(1\).pdf](file:///Users/marie/Downloads/Rapport%20d%E2%80%99enqu%C3%AAt%20CVS%202016%20-%20Les%20violences%20physiques%20et-%20sexuelles%20au%20sein%20du%20m%C3%A9nage%20(1).pdf)

⁴⁸ L'Express. (2018, janvier 1). Jacqueline Sauvage, condamnée pour avoir tué son mari violent. *L'Express*. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/societe/jacqueline-sauvage-condamnee-pour-avoir-tue-son-mari-violence_1747825.html

harcèlement, les viols et les attouchements. Dans le conscient collectif, les victimes de ces brutalités ont entre 25 et 40 ans, et ne concernent pas les plus de 60 ans. Aucun article ou reportage télé ou radio ne se penche sur la question de l'âge.

D'une autre manière, une étude de l'université de Lyon 2 de 2010 montrait que les violences conjugales touchaient toutes les catégories socioprofessionnelles⁴⁹. Et surtout que les femmes avec un niveau d'études plus élevé étaient plus sujettes à se retrouver dans « *une situation de violences « très graves » que les autres femmes « moins diplômées »*. Effectivement, dans leur ouvrage *Les paroxysmes de la conciliation. Violence au travail et violence du conjoint* de 2002, Elizabeth Brown, Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Maryse Jaspard se sont penchées sur la question de la catégorie professionnelle des femmes victimes de violence dans leur couple⁵⁰. Sur un échantillon de 437 femmes ayant une profession intellectuelle ou le statut de cadre, 9,4% ont déjà été en situation de violences conjugales. Cela est le taux le plus élevé des catégories socioprofessionnelles devant les professions intermédiaires, les employées, les ouvrières et les agricultrices, artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise. Tout autant, sur 191 étudiantes interrogées, 12,2% ont admis vivre une situation de violence dans leur couple. En n'évoquant que très peu les catégories socioprofessionnelles des victimes de violence, la presse ne permet pas une représentation globale des conditions de vie de la gente féminine. L'inconscient collectif reste sur l'idée que la femme victime de violences est la même depuis le début de la médiatisation de ces affaires, c'est-à-dire, généralement des femmes au foyer, des ouvrières ou des employées mais ne pense pas aux cadres ou aux femmes ayant des professions intellectuelles. Ainsi, la presse ne corrige pas cette croyance sociale erronée en n'évoquant pas cet angle dans le traitement des violences féminines. Le seul moment où la presse aborde réellement cela, est lorsqu'elle traite du harcèlement ou des violences dans le domaine du travail. Ainsi, lorsque l'affaire de la ligue du LOL a émergé, cela a permis une prise de conscience collective sur le statut des victimes et a mis en lumière le fait que la catégorie socioprofessionnelle d'une femme ne la protège pas de faits de brutalités et les concernent toutes.

⁴⁹ Université de Lyon. (s. d.). 1.3. *Les violences conjugales sont-elles liées à des facteurs sociaux ?* Consulté à l'adresse http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.laporte_j&part=368110

⁵⁰ Brown, E. B., Fougeyrollas-Schwebel, D. F.-S., & Jaspard, M. J. (2002). Les paroxysmes de la conciliation. Violence au travail et violence du conjoint. In L'Harmattan (Éd.), *L'Harmattan* (p. 149–165). Paris : L'Harmattan.

En ce qui concerne l'origine des victimes, pour les féminicides, celle-ci est constamment précisée par la presse. Le journaliste indique la ville et le département où résidait la femme. Ainsi, avec les données récoltées jusqu'au 21 novembre 2019, l'*AFP* a réalisé une carte⁵¹ qui permet de situer où ont eu lieu les meurtres de ces femmes en montrant à la fois l'Hexagone et les départements d'outre mer (DOM-TOM). En observant les articles publiés pendant l'année 2019, nous remarquons que les DOM TOM sont les grands absents des médias alors que l'*AFP* recense six femmes tuées en Martinique, Polynésie Française, Guyane et Nouvelle-Calédonie. De plus, les articles axés sur les violences morales, dont le harcèlement, se concentrent exclusivement sur les femmes vivant en Hexagone et n'abordent que très rarement les départements d'Outre-Mer. Le premier article qui évoque cette problématique est un article de *Libération* en date 29 mars 2017 titré : Les violences faites aux femmes, plus nombreuses en outre-mer que dans l'Hexagone⁵².

Selon une enquête « Cadre de vie et Sécurité de 2011 à 2015 », en Nouvelle Calédonie, 19% des femmes sont victimes d'agressions physiques par leur compagnon ou ex-compagnon et 7,2% d'agressions sexuelles contre 2,3% d'agressions physiques dans l'Hexagone et 0,8% d'agressions sexuelles. Ces chiffres ne représentent que les femmes qui ont osé dénoncer ces pratiques. Seul *Le Monde* a réalisé une enquête sur le cataclysme des violences faites aux femmes en 2019⁵³. D'autres médias ont relayé les revendications des femmes qui sont descendues dans la rue à Nouméa le 25 novembre 2019 pour dénoncer les violences comme Europe 1 ou même Ouest France, mais le traitement médiatique en ce qui concerne les DOM TOM reste très faible.

⁵¹ AFP Factuel. (2019a, novembre 22). [Twitter]. Consulté le 22 novembre 2019, à l'adresse <https://twitter.com/AfpFactuel/status/1197986437448249344>

⁵² Coulaud, A. C. (2017a, mars 29). Les violences faites aux femmes, plus nombreuses en outre-mer que dans l'Hexagone. *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2017/03/29/les-violences-faites-aux-femmes-plus-nombreuses-en-outre-mer-que-dans-l-hexagone_1558914

⁵³ Wéry, C. W. (2019, septembre 23). Les violences faites aux femmes, un fléau en Nouvelle-Calédonie. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/08/23/les-violences-faites-aux-femmes-un-fleau-en-nouvelle-caledonie_5501964_3224.html

**2^{ème} PARTIE : SUITE AUX CHANGEMENTS DANS
LA PRESSE, UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE
PLUS PROCHE DE LA RÉALITÉ ?**

La partialité de la presse est souvent remise en cause par ses lecteurs, téléspectateurs et auditeurs. C'est pour cela, que de nombreux médias font appel à des études pour déterminer si les Français considèrent que les traitements médiatiques de certains faits sociaux sont bien réalisés. Ces enquêtes permettent donc également de savoir si le traitement médiatique est opéré correctement. Les violences sont-elles correctement représentées ? Tout autant que les victimes et les bourreaux ? Dans leurs tribunes, les médias donnent-ils la parole à chacun ? Seulement 41% des Français considèrent que le traitement médiatique des violences envers les femmes est correct. Par conséquent, la presse peut-elle être considérée comme un vecteur de stéréotypes ? (A) De plus, peut-on considérer que les médias sont totalement partiaux face à ces violences envers les femmes ? (B)

Si la presse n'expose pas totalement le profil des victimes de violence envers les femmes de façon complète, un nouveau point est encore à soulever sur le rôle de la presse dans son traitement médiatique : les stéréotypes véhiculés. Les médias contribuent-ils à diffuser certains stéréotypes sur les femmes victimes de violences verbales ou physiques ? La question de l'âge parfois sous-estimé a été abordé précédemment, cependant le traitement médiatique des personnes âgées victimes de violence est parfois loin de la vérité. De la même manière, la façon dont sont amenés certains sujets peut être plus tournée vers le rire que le sérieux. Enfin, certaines catégories de femmes, victimes de violence, sont parfois oubliées par la presse ou n'ont pas le même traitement médiatique que d'autres. Toutes ces différences discréditent parfois les cas de violences.

Humiliations sexuelles, homophobie, sexisme: voyage au sein des grandes écoles de commerce françaises titre *Mediapart* sur son site internet, le 6 janvier 2020⁵⁴. Au moment où la vague Me Too s’empare de la France, seuls trois médias de presse écrite et web cherchent à comprendre comment les choses se passent dans les grandes écoles de commerce dont deux spécialisés pour les étudiants : *Le Monde* dans sa catégorie « M Campus », *Les Echos Start*⁵⁵ et *Vice*. Les autres médias abordent les questions de harcèlement sexuel, humiliations sexuelles, sexisme et violences sexuelles sous un angle unique : les week-ends d’intégration. Ainsi, le 6 janvier 2020 *Mediapart* met en lumière une enquête inédite en France. Le site internet expose, donc, une vérité nouvelle avec preuves à l’appui en démontrant que des étudiantes sont victimes de sexisme et d’humiliations sexuelles de la part de leurs camarades et rappelle que « ces écoles se classent parmi les meilleures du monde et sont censées participer du rayonnement de la France. Elles se disent à la pointe de l’innovation, de la modernité. Elles ont formé un quart des patrons actuels du CAC 40, certains ministres, et se vantent de façonner les élites de demain ». D’après l’INSEE⁵⁶, en 2018, les femmes entre 18 et 29 ans étaient les plus touchées par les agressions verbales et les violences physiques ou sexuelles. En effet, 20,4% admettent avoir été agressées verbalement (menaces, insultes ou injures) et 4,6% d’avoir subi des violences physiques ou sexuelles. Ainsi, si la femme est plus au centre de la presse, le statut des étudiantes dans ce traitement médiatique est encore contestable. Au fur et à mesure des affaires, certaines formations sont exposées à des révélations mais le traitement est encore loin de la réalité. Ainsi, en se focalisant sur les week-ends d’intégration, les médias font de l’ombre aux autres faits de violence et d’humiliation qui ont lieu tout au long de l’année. L’exposition de la ligue du LOL en février 2019 avait permis de se rendre compte de la réalité dans certaines écoles de journalisme et avait même entraîné la mise en place de procédés pour contrer le sexisme et les agressions, mais le traitement a été rapide ne permettant pas un effet boule de neige médiatique qui aurait pu permettre la mise en

⁵⁴ Rais, I. R. (2019, janvier 6). Humiliations sexuelles, homophobie, sexisme: voyage au sein des grandes écoles de commerce françaises. *Mediapart*. Consulté à l’adresse <https://www.mediapart.fr/journal/france/060120/humiliations-sexuelles-homophobie-sexisme-voyage-au-sein-des-grandes-ecoles-de-commerce-francaises?onglet=full>

⁵⁵ Echchihab, C. E. (2019, novembre 12). Deux ans après #MeToo, où en sont les grandes écoles de commerce ? *Les Echos Start*. Consulté à l’adresse <https://start.lesechos.fr/apprendre/universites-ecoles/deux-ans-apres-metoo-ou-en-sont-les-grandes-ecoles-de-commerce-16242.php>

⁵⁶ INSEE. (2019, février 22). Victimes d’agression ou de vol selon l’âge et le sexe | Insee. Consulté le 30 novembre 2019, à l’adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2525801>

évidence des faits dans d'autres écoles et surtout, de montrer que les étudiantes peuvent être sujettes à ces brutalités tout autant que les femmes.

En ce qui concerne les femmes âgées victimes de violence, si la plupart du temps elles ne sont évoquées que très brièvement dans les médias, pour les féminicides le traitement médiatique léger engendre la diffusion de stéréotypes importants. La notion de féminicide utilisée dans les médias relate des meurtres sur des femmes par compagnon ou ex-compagnon, donc dans un domaine de relationnel et surtout de violences conjugales. Tout autant, les médias ont traité certains cas qui peuvent être rattachés à des cas d'euthanasie comme des féminicides⁵⁷. A Montpellier, Simone, atteinte d'Alzheimer et 81 ans, a été tuée par son mari en février 2019. Alors qu'il était interrogé par la police, celui-ci a expliqué qu'il n'arrivait plus à s'occuper d'elle et refusait de la placer dans un centre. Tout autant, dans le Val-de-Marne, Geonovessa, atteinte de la même maladie et âgée de 86 ans est tuée par balles par son mari à l'hôpital, qui s'est suicidé juste après. Ce dernier a confié dans une lettre laissée dans la chambre d'hôpital que « *la situation était sans issue* ». Ces morts sont inscrites dans le traitement médiatique relatif aux femmes mortes sous les coups de leurs conjoints. Ainsi, les femmes atteintes d'Alzheimer ou de lourd handicap sont rattachées sous le terme de féminicide dans sa définition globale donnée par les associations féministes qui est le meurtre d'une femme ou d'une fille en raison de son sexe. La notion de maladie ou même de possible euthanasie disparaît totalement des médias mettant en avant la violence du phénomène opérée par le mari. Il n'est pas, ici, question de trouver des excuses ou de justifier le terrible geste du conjoint, simplement de fournir toutes les informations au lecteur de façon impartiale.

« *Eure : Il envoie plus de 1.800 SMS à son ex en quatre mois et la suit partout, un an de prison avec sursis* »⁵⁸. Ce titre de *20 Minutes* peut faire sourire et a d'ailleurs suscité plusieurs blagues sur le réseau social Facebook après sa publication, mais il traite bien d'un cas de harcèlement. Il ne s'agit pas du seul article traitant de harcèlement sous un trait

⁵⁷ AFP. (2019b, novembre 22). Les femmes âgées, victimes méconnues des féminicides. *Sud Ouest*. Consulté à l'adresse <https://www.sudouest.fr/2019/11/22/drame-de-la-vieillesse-ou-crime-machiste-les-femmes-agees-victimes-meconnues-des-feminicides-6847592-4697.php>

⁵⁸ 20 Minutes avec agence. (2019, décembre 24). Eure : Il envoie plus de 1.800 SMS à son ex en quatre mois et la suit partout, un an de prison avec sursis. *20 Minutes*. Consulté à l'adresse <https://www.20minutes.fr/justice/2681795-20191224-eure-envoie-plus-1800-sms-ex-quatre-mois-suit-partout-an-prison-sursis>

humoristique volontaire ou non. Bien que les faits soient parfaitement établis dans l'article, le titre et le chapô (« *C'est ça l'amour* », *a justifié l'homme, accusé d'avoir envoyé plus de 1.800 SMS à son ex et de l'avoir suivie pendant des mois* ») peuvent pousser l'histoire à la dérision. Un rapport publié le 17 janvier 2019 par le Haut Conseil à l'Égalité (HCE)⁵⁹ montre que le sexisme est encore énormément toléré et ancré en France. Le compte-rendu explique que 71% des chroniques humoristiques matinales qui passent sur les grandes radios d'information, *RTL*, *France Inter* et *Europe 1*, font appel au sexisme, soit un acte de discrimination fondé sur le sexe, dans le but de faire rire. *RTL* et *France Inter* sont d'ailleurs les deux matinales les plus écoutées en France en 2019, selon Médiamétrie. Ainsi, ce sont généralement les mêmes clichés qui sont repris : les femmes sont qualifiées d'hystériques, de fragiles ou d'émotives... *France Inter*, unique radio sur laquelle la matinale est animée par un homme et une femme, est la seule qui contient le moins de stéréotypes sexistes (deux chroniques sur huit) alors que *Europe 1* utilise des procédés sexistes dans dix chroniques sur dix et *RTL* huit sur dix.

Tout autant, en ce qui concerne les violences conjugales, de nombreux préjugés sont ancrés dans les mentalités et restent véhiculés malgré la forte médiatisation de ces violences. Notamment sur les faits de brutalités antérieurs à la mort de la femme. Lors de féminicides, le public estime qu'il y a eu un manquement des forces de l'ordre en ne se suivant pas les violences dès le commencement. Le manquement de la presse est de ne pas exploiter ces données dans ses articles. Ainsi, les violences antérieures font souvent juste l'objet d'une ou deux lignes dans les articles concernés mais n'abordent pas réellement la question ne permettant pas de réduire les stéréotypes. Selon *AFP Factuel*⁶⁰, sur 116 femmes tuées, 57 n'avaient pas fait état de violences antérieures aux autorités compétentes ou leurs entourages, et pour 26 d'entre elles, l'information n'a pas été communiquée. Pour autant, il est important de souligner qu'à aucun moment cela prouve que la femme en question n'était pas violentée avant sa mort. Effectivement, par peur, beaucoup de femmes refusent de s'exprimer en cas de violences dans leurs foyers.

⁵⁹ Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (s. d.). *Repères statistiques*. Consulté à l'adresse <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/reperes-statistiques/>

⁶⁰ AFP Factuel. (2019a, novembre 22). [Twitter]. Consulté le 22 novembre 2019, à l'adresse <https://twitter.com/AfpFactuel/status/1197986437448249344>

Parfois dans une volonté de rompre avec les stéréotypes encore présents dans la presse, la notion de partialité de la presse peut se poser par le public. Ainsi, dans une volonté de traiter davantage et de façon plus complète les violences faites aux femmes, des cas de complaisance médiatique peuvent-ils être soulevés ? Le traitement est-il vraiment impartial en ce qui concerne ce sujet ?

Tout au long de l'année 2019, la presse s'est emparée des féminicides en médiatisant les cas de femmes tuées par leurs compagnons ou ex-compagnons, et surtout en mettant en avant le nombre de mortes⁶¹. Afin de diffuser ce nombre, les différents canaux médiatiques n'ont pas utilisé les chiffres officiels mais ceux recensés par le collectif **Féminicides par compagnon ou ex** sur son groupe Facebook⁶². Ce dernier est un collectif féministe bénévole, qui diffuse par des publications sur le réseau social, les meurtres de ces femmes peu de temps après qu'ils soient arrivés afin de tenir à jour la liste des femmes tuées et d'en informer le public. Cette démarche a pour but de faire réagir la presse et le gouvernement sur les brutalités conjugales. C'est pourquoi les chiffres retrouvés dans les médias font état de 149 morts de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint, alors que l'*AFP Factuel* considérait, le 21 novembre, qu'au moins 116 femmes avaient été tuées dans l'année dans un cadre privé. Une différence donc importante. D'autant plus que le collectif partage sur Facebook, le nom de la victime, les conditions de sa mort ainsi que le lieu où cela a eu lieu, même lorsque la culpabilité du compagnon ou de l'ex-compagnon n'a pas encore été établie.

L'une des affaires les plus retentissantes en matière de violences conjugales est l'affaire Jacqueline Sauvage. Celle-ci a été aussi polémique que novatrice dans la dénonciation des brutalités dans un cadre familial. Après avoir été condamnée en 2012 pour le meurtre de son mari, celle-ci s'est toujours défendue en affirmant avoir subi 47 ans de brutalité conjugale. La presse a longuement médiatisé l'affaire et notamment avec des dossiers plus poussés revenant entièrement sur l'histoire comme le journaliste Christophe Hondelatte dans son émission radio *Hondelatte raconte*, diffusée sur *Europe 1* ou Jacques Pradel dans *L'heure du crime* sur *RTL*. Plusieurs livres également rédigés par des journalistes enquêtent sur l'affaire Jacqueline Sauvage. La presse, excepté *Valeurs Actuelles* qui évoquait des « mensonges », a présenté cette femme comme une victime. Une partialité sur cette affaire qui peut soulever des questions. En revanche, en 2017 sort un « livre-enquête, écrit sans parti pris, révèle les zones d'ombre de l'affaire et dévoile une femme complexe, à la fois dure et

⁶¹ Legrand, T. L. (2019, septembre 6). « Féminicide », le mot s'impose enfin! Consulté le 27 décembre 2019, à l'adresse <https://www.franceinter.fr/emissions/l-edito-politique/l-edito-politique-03-septembre-2019>

⁶² Collectif féminicides par compagnons ou ex. (s. d.). Féminicides par compagnons ou ex [Groupe Facebook]. Consulté le 13 novembre 2019, à l'adresse <https://www.facebook.com/unsupportedbrowser>

soumise, humiliée par son mari, mais amoureuse et jalouse »⁶³, rédigé par deux journalistes, Hélène Mathieu et Daniel Grandclément. Ces derniers ont souhaité comprendre ce qui avait échappé au public pour que cette femme soit condamnée deux fois (dont une fois en appel). Hélène Mathieu explique donc sur *France Bleu* « *Très vite, on a commencé à comprendre des choses. Jacqueline Sauvage, par exemple, n'a pas été battue pendant 47 ans comme on a pu le dire sur les réseaux sociaux* ». De la même façon, un téléfilm a été réalisé par Yves Rénier revenant à la fois sur le couple et le traitement judiciaire de l'affaire et diffusé en 2018 sur TF1. Ce téléfilm qui relate l'histoire de Jacqueline Sauvage a été contredit par un documentaire diffusé à la suite intitulé *Jacqueline Sauvage, innocente ou coupable ?* remettant en cause certaines informations diffusées par la presse depuis le début de l'affaire comme son caractère, les violences qu'elle aurait subies, ses relations de couple.

Enfin, dans le traitement médiatique des harceleurs ou encore des agresseurs, mais également des victimes, une sorte de complaisance de la presse peut être soulevée. En effet, certains médias tels que *Valeurs Actuelles* accentuent davantage l'identité des agresseurs et les mettent en avant spécialement dans leurs titres. C'est le cas le 23 décembre 2019 par exemple lorsque le site du média titre un article : Roissy-en-Brie : une femme retrouvée dénudée, le visage tuméfié, un migrant congolais multirécidiviste écroué⁶⁴. *20 Minutes* également, au mois de novembre de la même année titre un de ses articles en qualifiant l'homme de « *tyran domestique* ». Bien que les faits soient exposés de façon impartiale dans la suite de cet article, l'appellation dans le titre soulève un traitement médiatique binaire mettant en parallèle la victime et le bourreau. Un tournant d'ailleurs dans la presse, puisque l'affaire Matzneff qui a été exposée, fin 2019, montre une certaine complaisance passée des médias envers les violences faites aux femmes et dans ce cas précis aux filles⁶⁵. La vidéo de l'écrivain dans

⁶³ France Bleu Orléans. (2017, octobre 24). Hélène Mathieu pour « la Vérité sur l'affaire Jacqueline Sauvage ». *France Blue*. Consulté à l'adresse <https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-france-bleu-orleans/orleans/helene-mathieu-pour-la-verite-sur-l-affaire-jacqueline-sauvage>

⁶⁴ Valeurs Actuelles. (2019, décembre 23). Roissy-en-Brie : une femme retrouvée dénudée, le visage tuméfié, un migrant congolais multirécidiviste écroué. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/faits-divers/roissy-en-brie-une-femme-retrouvee-denudee-le-visage-tumefie-un-migrant-congolais-multirecidiviste-ecroue-114269>

⁶⁵ Perrin, D. P. (2019b, décembre 23). « Les temps ont changé, il est devenu indéfendable » : dans un contexte post-#metoo, le malaise Gabriel Matzneff. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/12/23/les-temps-ont-change-il-est-devenu-indefendable-dans-un-contexte-post-metoo-le-malaise-gabriel-matzneff_6023870_4500055.html

l'émission *Apostrophes*, interrogé par Bernard Pivot sur ses préférences sexuelles et les viols perpétrés sur des jeunes filles de 15 ans ou moins, a fait le tour d'internet. Alors que Gabriel Matzneff est mis en avant par la presse, notamment littéraire, depuis de nombreuses années, ce n'est qu'après la sortie du livre de Vanessa Springora, que la complaisance de la presse a été épinglée.

Il est impossible de penser aux violences envers les femmes sans évoquer les mouvements qui ont permis de les mettre en avant. S'ils continuent encore d'apparaître progressivement, ils ont grandement contribué à une meilleure médiatisation de ces brutalités. Les mouvements sociaux ne sont d'ailleurs pas les seuls. Les médias féministes qui ont fait leur apparition, il y a peu de temps que ce soit sur les réseaux sociaux, sur internet ou en podcast, permettent de donner davantage la parole aux femmes et de libérer cette parole. Ces derniers influent intrinsèquement sur la presse générale, féminine et régionale. Il est essentiel de mettre en avant le fait que les médias peuvent être pionniers dans la dénonciation des violences jugées encore tabous par la société. (A) Mais également que les réseaux sociaux et les médias féministes ont permis une nouvelle médiatisation des violences subies par les femmes permettant d'aborder de nouveaux sujets. (B)

Avec ce réveil de la presse depuis trois ans, les médias permettent aux violences faites envers les femmes, une médiatisation plus complète et cela passe par l'exposition des différentes formes de violence. Ainsi, en s'emparant de cela, les médias mettent eux-mêmes en lumière des cas de violence qui jusqu'ici étaient restés tabous ou qui n'avaient jamais été évoqués auparavant. Dans quel cas médiatique, la presse a-t-elle été pionnière dans la dénonciation de violence ? Cela est-il plus fréquent de nos jours qu'auparavant ?

Le réel tournant social en France a lieu en octobre 2017, avec l'apparition sur les réseaux social Twitter, du hashtag #BalanceTonPorc, sous lequel les femmes partagent leurs expériences de discriminations, harcèlements et violences notamment dans le milieu professionnel⁶⁶. Le mouvement découle du hashtag #MeToo, lancé par l'actrice américaine Alyssia Milano, comme réaction aux révélations de l'affaire Harvey Weinstein. Initié par la journaliste française Sandra Muller, le hashtag sera repris plus de 200.000 fois en quelques jours seulement, sur Twitter. Cette dernière dénonce le harcèlement sexuel qu'elle a subi de la part d'un homme sur son lieu de travail, Eric Brion. En l'espace de deux tweets, elle déclenche un mouvement qui change la perception des femmes en France. Finalement, attaquée en justice par Eric Brion, elle est condamnée pour diffamation par le tribunal de Paris, le 25 septembre 2019. L'idée est rapidement reprise par les médias français. Notamment parce qu'à l'heure des réseaux sociaux, la visibilité de ces mouvements est bien plus importante. Un journaliste web se sert quotidiennement des réseaux sociaux pour alimenter son travail. Ainsi de nombreux médias reprennent le phénomène, dès le lendemain, n'hésitant pas à montrer plusieurs témoignages de jeunes femmes en intégrant des tweets. Et le traitement médiatique de Balance ton porc ne s'arrête pas tout de suite⁶⁷.

En décembre, certains médias reviennent sur le phénomène de façon plus approfondie, expliquant réellement les tenants et les aboutissements de ces réactions féminines. Puis finalement, les femmes utilisent les médias pour faire passer leurs idées et de nombreuses tribunes fleurissent. Dans *Le Monde* notamment, d'abord par Hélène Bekmezian, en décembre 2017, puis sous le titre : Des femmes libèrent une autre parole, le 9 janvier 2018, de nombreuses femmes dont certaines célébrités à l'image de Catherine Deneuve ou encore Brigitte Lahaie, dénoncent l'utilisation de Balance ton porc le qualifiant de « *campagne de délation* ». Toujours dans la presse, Caroline de Haas, militante féministe et de nombreuses féministes co-signent une tribune répondant à celle du 9 janvier 2018. Plus que médiatiquement, Balance ton porc est un véritable tournant en France en ce qui concerne les

⁶⁶ Coulaud, A. C. (2017b, octobre 15). «Balance ton porc» : quand les femmes racontent harcèlement et agressions. *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2017/10/15/balance-ton-porc-quand-les-femmes-racontent-harcelement-et-agressions_1603226

⁶⁷ Bekmezian, H. B. (2017, décembre 30). Comment l'affaire du hashtag #balancetonporc est née. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/30/comment-l-affaire-du-hashtag-balancetonporc-est-nee_5235955_3232.html

violences faites aux femmes et mettant en lumière de nombreuses attaques qui jusqu'ici restaient dans le silence. Cette prise de conscience sociale a permis un nouveau mouvement médiatique plus axé sur les femmes et moins silencieux. A tel point que l'expression « *Balance ton porc* » s'est insérée dans le langage courant.

Il a également permis de mettre en lumière de nombreuses violences et pas seulement dans le domaine professionnel mais également dans les transports débouchant notamment sur l'exposition du harcèlement dans les transports en commun, en 2016. Cette année-là, une étude menée par la Fédération Nationale des Usagers et des Transports publics (FNAUT) montre que 87% des femmes ont déjà été harcelées dans un métro, un tram ou même un RER lors d'un de ses déplacements⁶⁸. Suite à cette étude, de nombreux témoignages émergent et les articles pointent du doigt le peu de mesures pour protéger les femmes dans le domaine public. C'est d'ailleurs le cas des journaux féminins comme *Marie Claire* qui écrivait dans un article datant de 2016 : « *Suite à cette étude consternante, on espère une généralisation, et de nouvelles initiatives, parce qu'une femme ne devrait pas changer sa façon de se vêtir par crainte de se faire agresser* ». De nombreuses campagnes de sensibilisation ont été mises en place, ainsi qu'un numéro d'urgence disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : le 3117 pour les appels et le 31177 pour les SMS. En plus, les résultats de l'étude menée par la FNAUT débouchent, en août 2018, sur la loi Schiappa qui vise à réprimander les violences sexistes et sexuelles et notamment le harcèlement sexuel subi par les femmes dans les transports en commun. En juin 2019, de nouveau les internautes s'emparent des réseaux sociaux pour démontrer que le harcèlement sexuel dans les transports en commun est toujours bien présent. Plusieurs femmes ont donc décidé de filmer leurs harceleurs. Grâce à une vidéo, un homme de 48 ans a été condamné à huit mois de prison avec sursis pour s'être masturbé devant une femme dans le métro. Le média *20 Minutes* n'a pas hésité à reprendre et publier cette vidéo pour expliquer ce mouvement d'ampleur sur les réseaux sociaux⁶⁹. Ainsi dans une volonté de rendre public ces agressions souvent niées ou passées sous silence, ce sont les

⁶⁸ Fache-Cadoret, K. F.-C. (2016, décembre 1). Harcèlement dans les transports : 87% des femmes en sont victimes. *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/harcèlement-dans-les-transports-87-des-femmes-en-sont-victimes,824798.asp>

⁶⁹ Delmas, J.-L. D. (2019, juin 17). Harcèlement sexuel: La multiplication des vidéos contribue-t-elle à une prise de conscience collective? *20 Minutes*. Consulté à l'adresse <https://www.20minutes.fr/societe/2542319-20190617-harcèlement-sexuel-multiplication-videos-contribue-prise-conscience-collective>

femmes sur les réseaux sociaux qui agissent et qui permettent une médiatisation du phénomène.

Enfin, le mouvement s'est inscrit dans le temps puisque les dénonciations continuent de voir le jour, comme dans le domaine du cinéma par exemple. Notamment en France, où c'est finalement la presse qui prend maintenant l'ascendant de ces pratiques. En novembre 2019, le pays découvrait l'enquête réalisée par *Mediapart*, site d'actualité indépendant disponible seulement sur internet, dans laquelle Adèle Haenel dénonce le harcèlement et les attouchements sexuels qu'elle aurait subis de 12 à 15 ans par Christophe Ruggia, réalisateur français⁷⁰. Plus récemment encore, c'est du côté littéraire que la parole des femmes se libère avec l'affaire Gabriel Matzneff, les médias la qualifiant de « *Me too de la littérature* ». Vanessa Springora, éditrice et auteure, a publié un livre le 2 janvier 2020, *Le Consentement*, dénonçant l'emprise sexuelle de l'écrivain Gabriel Matzneff sur elle, alors qu'elle n'avait que 14 ans et lui 49⁷¹. L'attirance de l'auteur pour les filles pré-pubères n'a, pour autant, jamais été un secret puisqu'il s'exprimait très ouvertement sur le sujet. Cependant, Vanessa Springora est la première victime à s'exprimer publiquement. Une secousse importante pour le monde médiatique qui jusqu'ici chantait les louanges de l'écrivain, caché derrière son statut d'artiste. Dominique Perrin dans *Le Monde* n'hésite d'ailleurs pas à critiquer son média ainsi que ses collègues, expliquant que le livre de Vanessa Springora, « *pousse à remonter le temps, jusqu'à ces années 1970 et 1980, quand le milieu littéraire et certains médias encensaient le dandy parisien, sans questionner les conséquences de ses attirances sexuelles* ». C'est à travers ce genre d'affaires que le public peut voir à quel point le mouvement Me Too de 2017 a impacté les médias⁷². Très vite, l'histoire est reprise par la presse et cette fois-ci c'est la parole de Vanessa Springora et des autres victimes qui est mise en avant. L'affaire a été tellement médiatisée, que l'auteure a été invitée sur le plateau de *Quotidien* sur la chaîne *TMC*, le 7 janvier 2020, afin de s'exprimer publiquement pour la première fois depuis la sortie

⁷⁰ AFP. (2019c, novembre 26). Adèle Haenel a décidé de porter plainte contre le réalisateur Christophe Ruggia. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/11/26/adele-haenel-porte-plainte-contre-le-realisateur-christophe-ruggia_6020604_3224.html

⁷¹ Joffrin, L. J. (2019, décembre 29). Affaire Matzneff : un conflit de droits. *Libération*. Consulté à l'adresse https://next.liberation.fr/livres/2019/12/29/affaire-matzneff-un-conflit-de-droits_1771344

⁷² Mauriaucourt, L. M. (2016, novembre 24). Une dizaine de médias s'engagent contre les violences faites aux femmes. *L'Humanité*. Consulté à l'adresse <https://www.humanite.fr/une-dizaine-de-medias-sengagent-contre-les-violences-faites-aux-femmes-626935>

de son ouvrage. Pauline de Saint-Rémy explique dans son éditorial politique du 29 décembre 2019 sur *RTL* que Gabriel Matzneff est « *indéfendable et tout le monde ferait bien de le reconnaître* »⁷³. Un changement du tout au tout, donc, qui est expliqué par les médias par le fait que 2017 a créé une nouvelle ère journalistique. Une nouvelle ère, en effet, puisque le 19 novembre 2013, le média web *Slate* dénonçait les pratiques sexuelles de l'écrivain en titrant : « *Non Gabriel Matzneff, la pédophilie n'est pas un «style de vie»* »⁷⁴, après sa victoire controversée du prix Renaudot. La nouveauté qui s'impose également est la remise en question des médias face à la pédophilie dans les années 1970 et 1980, avec l'affaire Matzneff. Dans son édito du 30 décembre 2019, Laurent Joffrin, directeur de la rédaction et de la publication de *Libération*, écrivait que le journal était un « *enfant de Mai 68, promulguant une « culture libertaire dirigée contre les préjugés et les interdits de l'ancienne société* », focalisant donc ces discours de défense « *sur des causes justes, le féminisme, le refus des discriminations envers les étrangers ou les homosexuels (...). Mais ils promouvaient parfois des excès fort condamnables, comme l'apologie intermittente de la pédophilie, que le journal a mis un certain temps à bannir* »⁷⁵. Rappelant un long article de Sorj Chalandon, dans lequel il épingle le quotidien sur son traitement de la pédophilie. Même si dans ce cas précis, ce sont les enfants qui sont concernés englobant filles et garçons, la transformation médiatique est significative lorsqu'elle est mise en parallèle avec le livre de Vanessa Springora : une véritable remise en cause et un mea culpa de la presse s'opèrent en France. Un changement donc dans la façon de représenter la parole des protagonistes dans la presse que le public peut voir à travers la littérature et le cinéma en ce qui concerne les actrices mais aussi les réalisateurs. En effet, la même transformation est palpable dans le traitement médiatique de Roman Polanski qui, il y a encore quatre ans, était principalement présenté comme un artiste. A la sortie de son nouveau film *J'accuse !*, *Le Parisien* n'hésite pas à revenir sur les accusations de viol dont il fait l'objet depuis presque 30 ans. En plus de changer le traitement journalistique, les mouvements des associations ont eu un impact sur le

⁷³ RTL. (2019b, décembre 29). Gabriel Matzneff « est indéfendable », affirme Pauline de Saint-Rémy [Vidéo]. Consulté le 30 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=l2WQiwTWuY>

⁷⁴ Pudlowski, C. P. (2013, novembre 19). Non Gabriel Matzneff, la pédophilie n'est pas un «style de vie». *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/culture/80167/matzneff>

⁷⁵ Check News. (2017, septembre 23). Libération a-t-il soutenu la pédophilie en 1974 ? *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/checknews/2017/09/24/liberation-a-t-il-soutenu-la-pedophilie-en-1974_1652441

monde professionnel et la perception du public des artistes incitant à ne plus fermer les yeux sur les pratiques douteuses et surtout à aller jusqu'à relancer le débat de la distinction entre l'homme et l'artiste et à ne plus les distinguer.

Tout autant, ces mouvements continuent de naître un peu partout mettant en lumière des violences encore taboues chez les femmes et surtout auprès du public qui permet donc une meilleure compréhension ainsi qu'une plus grande ouverture sur le sujet. C'est par exemple, le cas, de nouveau, cet été avec le documentaire *Tu enfanteras dans la douleur* d'Ovidie⁷⁶, une réalisatrice féministe. Pendant une heure, la cinéaste revient, par de nombreux interviews et des images d'archives, sur les maltraitances gynécologiques qui étaient jusqu'ici passées sous silence. Diffusé sur *Arte*, le 16 juillet 2018, le documentaire fait l'effet d'un véritable tollé. Il est rapidement repris par la presse et notamment le média *Brut* qui en a profité pour faire une vidéo avec la réalisatrice ou *Slate* qui a décidé de revenir entièrement sur le reportage. Le tollé s'explique également par la présence de Marlène Schiappa, la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Cette dernière explique les violences qu'elle a subies lors de son accouchement évoquant des événements « *de l'ordre de la boucherie* ». Son histoire a été reprise par de nombreux médias féminins tels que *Paris Match*, *Gala* ou encore *Voici*. Le reportage se termine d'ailleurs sur la remise d'un rapport sur les violences obstétricales, un long travail de 9 mois qui doit permettre aux femmes d'être davantage protégées lors de leurs futurs accouchements. Dans ce cas précis, les choses ont changé politiquement avant d'être mises en avant par la presse.

Cet été, c'est dans un contexte opposé que le Gouvernement s'est emparé des nombreux féminicides en France. C'est le collectif Féminicides par compagnons ou ex qui comptabilise le nombre de femmes mortes sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints⁷⁷, qui a alerté sur le nombre de femmes mortes depuis le 1er janvier 2019. La page Facebook est

⁷⁶ Parents. (2019, juillet 16). Violences obstétricales : un documentaire diffusé ce soir sur Arte. *Parents*. Consulté à l'adresse <https://www.parents.fr/actualites/accouchement/violences-obstetricales-un-documentaire-diffuse-ce-soir-sur-arte-425827>

⁷⁷ Simon, S. S. (2014). Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte. In S. S. Simon (Éd.), *Cairn* (p. 93-98). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-3-page-93.htm>

même devenue une référence dans le domaine journalistique. Dans la majorité des médias, lors d'un cas de féminicide, le collectif est cité dans les articles comme référence pour le nombre de mortes. L'emprise sociale autour du phénomène dramatique a mobilisé la presse sur ce sujet dès le début de l'été 2019. En plus des nombreux articles de la section « *Faits Divers* », de nombreux articles plus recherchés ont commencé à émerger mettant en avant les dispositifs de l'Etat pour protéger les femmes en situation de danger dans leur environnement familial⁷⁸. Le terme de « *féminicides* » a d'ailleurs été normalisé par la presse. Il n'apparaît en aucun cas dans le dictionnaire lors de sa première utilisation par les associations féministes et est rapidement repris par la presse donnant une dimension de normalité à l'expression. De la même façon, au XXème siècle, la presse avait accentué le terme « *crime passionnel* » en l'utilisant dès lors qu'un crime avait lieu dans le cadre conjugal, alors que le Code Civil mentionnait qu'il fallait une circonstance aggravante pour en préciser la notion de « *crime passionnel* ». Cette utilisation de termes dans la presse engendre même un changement dans le Code Pénal : en 1994, le crime conjugal est défini comme grave. Par la même occasion, la presse change d'approche. Les termes de « *crime passionnel* », « *piste passionnelle* » ou « *drame familial* » commencent à disparaître progressivement lors du traitement d'une mort dans un cadre familial. Tout autant, Sophie Gourion, une militante parisienne, recense les différents jeux de mots de la presse sur un site *Tumblr* appelé « Les mots tuent » considérant que « *les mots sont importants* ». Ainsi sur le site internet plusieurs titres sont critiqués tels que Violences conjugales : la raclette tourne au vinaigre comme titre de *La Dépêche du midi*, L'histoire d'amour finit mal de *La Voix Du Nord* ou bien Il frappe sa femme car il n'aime pas la soupe lors du dîner de *20 Minutes*. Epinglés à de nombreuses reprises par les associations ou les particuliers sur les réseaux sociaux, les médias ont nettement réduit les jeux de mots pour donner une dimension plus sérieuse aux articles consacrés aux meurtres par (ex-)compagnons et aux violences conjugales⁷⁹. La prise de parole des associations et la massive reprise médiatique ont d'ailleurs permis une meilleure compréhension et plus d'informations sur le sujet.

⁷⁸ Bredoux, L. B. (2017, octobre 22). Violences sexuelles: à quoi sert un.e journaliste? *Mediapart*. Consulté à l'adresse <https://blogs.mediapart.fr/lenaig-bredoux/blog/221017/violences-sexuelles-quoi-sert-une-journaliste>

⁷⁹ Gourion, S. G. (2016, novembre 25). Les journalistes et leurs articles sexistes sont aussi responsables des violences faites aux femmes. *Le Huffington post*. Consulté à l'adresse https://www.huffingtonpost.fr/entry/sexisme-violences-faites-aux-femmes-les-journalistes-et-leurs-articles-sont-aussi-responsables_fr_5c931313e4b0da33837e9400

A nouveau, les collectifs féministes ou de proches de victimes se sont emparés de la presse afin de faire bouger les pouvoirs publics et éveiller les consciences des français⁸⁰. Ainsi, deux tribunes ont permis de faire évoluer les choses : dans *Le Parisien*, le 29 juin 2019 et dans *Le Monde*, le 4 juillet 2019. Dans l'une d'elle signée par un collectif féministe comprenant notamment Pénélope Bagieu et Caroline de Haas, ils vont même jusqu'à proposer cinq mesures applicables très rapidement. Tout ceci a surtout permis une prise de conscience politique puisque Marlène Schiappa a annoncé la mise en place d'un Grenelle des violences conjugales envers les femmes en date du 3 septembre 2019. Une date qu'elle n'a pas choisie au hasard puisqu'elle permet de rappeler le numéro de téléphone d'aide aux femmes victimes de violence dans leur domicile : le 3919, et donc de mieux le retenir. Les mesures de ce Grenelle ont été annoncées le 25 novembre. Depuis l'été 2019, les médias sont plus enclins à s'exprimer sur les féminicides et à épingler le Gouvernement sur les mesures qui ne fonctionnent pas. Ainsi, le 31 décembre 2019, *Le Monde* a titré : 148 féminicides en 2019. Les téléphones d'urgence pour les femmes en danger ne suffisent pas et de consacrer deux pages entières au Téléphone grave d'urgence (TGD)⁸¹. Zineb Dryef et Luc Leroux, journalistes au *Monde*, expliquent d'ailleurs à travers ces pages que « *c'est depuis la loi du 4 juillet 2014 que le TGD est généralisé en France. Délivré pour six mois renouvelables aux femmes en situation de grand danger, ce dispositif est longtemps demeuré confidentiel, connu des seuls professionnels des violences faites aux femmes. Ces derniers mois, l'importante mobilisation de la société autour des féminicides a mis en lumière cet outil réservé aux situations exceptionnelles* ».

⁸⁰ Lieber, M. (2008). Chapitre 4 / La dépolitisation des violences envers les femmes. In Académique (Éd.), *Science Po* (p. 159–201). Paris : Presses de Science Po.

⁸¹ Leroux, L. L., & Dryef, Z. D. (2019, décembre). Un téléphone portable au secours des femmes en danger. *Le Monde*, p. 10–11.

Si les médias se sont emparés des violences faites aux femmes, les réseaux sociaux ont fortement contribué à une mise en lumière de nombreux cas de brutalité. En effet, l'apparition des réseaux sociaux a entraîné un bouleversement dans le journalisme, mais a également influé sur les sujets traités. Depuis le début des années 2010, de nouveaux médias naissent sur internet, plus engagés, plus centrés sur les femmes. Comment les réseaux sociaux et les médias féministes ont-ils influé sur la presse ? Comment ont-ils permis une médiatisation différente des violences envers les femmes ? Permettent-ils un traitement plus accessible aux hommes et aux femmes ?

Comme une réponse aux critiques du traitement médiatique des violences faites aux femmes, de nombreux médias féministes⁸² ont vu le jour depuis les années 2000. Que ce soit sous forme de podcasts, de newsletters ou encore de médias entièrement digitaux, ils se sont emparés du web afin de faire entendre leurs voix. *ChEEk Magazine*⁸³, par exemple, un site internet qui depuis 2013 se consacre uniquement aux informations pour les femmes. Il a d'ailleurs été créé par trois femmes journalistes dans une volonté de trouver « *l'idéal féminin* ». Suivant les nouveautés opérées par le journalisme, les podcasts consacrés aux femmes ont également fait leur apparition. *La Poudre* est d'ailleurs celui qui a ouvert la voie aux autres. Totalement féministe, il invite des femmes qui font l'actualité : politiques, cultures ou féministes, la gente féminine de tous bords passent sur les ondes. Il a permis d'ouvrir le champ à d'autres tels que : *Un podcast à soi* ou encore *Les couilles sur la table*. Ces podcasts sont d'ailleurs accessibles sur tous les supports. Les réseaux sociaux, tout autant, ont permis l'émergence de nouveaux médias féministes. L'exemple le plus parlant est *Simone Media*⁸⁴, lancé le 18 avril 2018 sur le réseau social Instagram. Défini lui-même comme un « *média féminin engagé, 100% digital* », il se concentre sur les femmes sous tous ses aspects, sous forme de photos accompagnées d'une légende assez longue. Le média nomme chaque jour la « *Simone du jour* », personnalité féminine importante en fonction de l'actualité. Il relaye également le nombre de victimes de féminicides du collectif Féminicides par compagnons ou ex, en expliquant où était la femme et les circonstances de sa mort. De plus, par de nombreuses vidéos, *Simone Media* donne la parole aux femmes. C'est ainsi que le 23 novembre 2019, une vidéo d'une femme expliquant avoir été témoin du meurtre de sa mère par son père a été publiée sur leur Instagram ou que les créatrices d'une autre page Instagram intitulée *Paye ton tournage* viennent expliquer anonymement le sexisme et les violences psychologiques qui entourent encore les femmes dans le milieu du cinéma. Enfin, le podcast *Yess* lancé en octobre 2018 par Margaïd Quioc, journaliste, Elsa Miské, consultante et Anaïs Bourdet, aborde les violences quotidiennes auxquelles les femmes sont confrontées. Ainsi, ce sont des femmes qui prennent la parole afin d'expliquer comment elles ont réussi à surmonter

⁸² Clément, N. C. (2017, mai 11). En France, les webzines féministes n'ont jamais été aussi nombreux. *Konbini*. Consulté à l'adresse <https://www.konbini.com/fr/tendances-2/webzines-feministes-francais/>

⁸³ Cheek Magazine. (s. d.). CHEEK Magazine. Consulté le 2019, à l'adresse <https://cheekmagazine.fr/>

⁸⁴ Simone Media. (s. d.). Simone Media (@simonemediafr) • Photos et vidéos Instagram. Consulté le 2019, à l'adresse <https://www.instagram.com/simonemediafr/?hl=fr>

ces violences verbales et morales. Il traite à la fois du harcèlement au travail, dans l'espace privé ou dans le domaine public et dure 45 minutes. Il s'agit donc d'un travail complet qui a pour but d'informer les femmes et leur faire réaliser qu'elles ne sont pas seules.

L'apparition d'une presse engagée a donc entraîné un nouveau traitement médiatique des femmes et donc des violences subies. Certains médias également se spécialisent dans les sujets tabous ou très peu abordés dans des journaux traditionnels. Dans cette lignée, *Vice* ou *Slate*, qui sont des médias internet et vidéos tentent de chercher des angles qui se détachent de ce que le public peut lire ou voir habituellement. Ces médias proposent également à leur lecteur ou spectateur des reportages plus longs et plus complets, favorisant des thématiques non abordées. Bien que *Vice* ou *Slate* ne soient pas de nouveaux médias, ils ont permis une médiatisation différente des violences. Ainsi, le site *Vice* a publié le 26 février 2019, une enquête sur les violences sexuelles dans les hôpitaux et précise qu'il s'agit d'un travail réalisé minutieusement pendant un an et demi⁸⁵. Enfin, à la différence des médias jugés traditionnels dans lesquels les enquêtes sont payantes, tous les articles et vidéos de *Vice* et *Slate* sont accessibles gratuitement aux publics ce qui favorise l'information et la diffusion.

Tout autant, l'utilisation des réseaux sociaux par la presse permet une nouvelle immersion du lecteur dans les grandes affaires de société et judiciaires. Depuis le début du mois de janvier 2020, le procès de Harvey Weinstein s'est ouvert et certains journalistes qui vivent à New York suivent l'événement et le partagent sur Twitter. C'est notamment le cas de Clémence Michallon⁸⁶, française vivant aux Etats-Unis qui travaille pour le journal britannique *The Independent*. La journaliste explique le processus à ses abonnés Twitter en plus de partager ses articles à la fois en français et en anglais. En suivant ses écrits, Clémence Michallon nous donne l'impression d'être devant le tribunal avec elle grâce à ses précisions. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les journalistes font appel au réseau social Twitter pour informer le public sur un procès en direct. Dans ce cas précis, le procès de Harvey Weinstein est très attendu et donc relativement suivi à la fois dans la presse et sur les réseaux

⁸⁵ Rauglaudre, T. R. (2019, février 26). Un an et demi d'enquête sur les violences sexuelles à l'hôpital. *Vice*. Consulté à l'adresse <https://www.vice.com/fr/article/3kgpk3/un-an-denquete-sur-les-violences-sexuelles-a-lhopital>

⁸⁶ Michallon, C. M. (s. d.). Clémence Michallon (@Clemence_Mcl) | Twitter [Twitter]. Consulté à l'adresse https://twitter.com/Clemence_Mcl

sociaux. Ces derniers permettent une nouvelle couverture médiatique, mais surtout d'atteindre un public plus jeune adepte des réseaux sociaux qui ne s'informerait pas forcément directement auprès de la presse écrite, radio ou télé.

De nombreuses célébrités ont continué à prendre la parole sur le mouvement de façon artistique ou engagée. C'est le cas de Muriel Robin en interprétant Jacqueline Sauvage dans le téléfilm diffusé sur *TF1*, *Jacqueline Sauvage : C'était lui ou moi* d'Yves Rénier. Cette dernière est une femme condamnée en 2014 à 10 ans de réclusion criminelle pour avoir abattu son mari de trois balles dans le dos, le 10 septembre 2012. Sa défense lors de son procès a été de mettre en avant, les violences conjugales et les abus sexuels qu'elle aurait subis pendant 47 ans. La grâce présidentielle partielle lui a, finalement, été accordée en 2016 par François Hollande. Une prise de parole qui s'est de nouveau invitée chez les personnes de notoriété en juillet 2019, comme Luc Frémot, magistrat, et Eva Darlan, comédienne qui se sont mobilisés en lançant une pétition et en demandant une enquête pour relever les « *manquements* » qui ont entraîné ces morts. Les deux personnages publics se sont mobilisés dès la 71ème mort par féminicide de 2019. L'année se termine sur 149 femmes tuées. Dès mars 2019, la fondation des femmes avait également fait appel à de nombreuses célébrités françaises pour sa campagne télévisée⁸⁷. 44 personnalités hommes et femmes, telles que Pierre Arditi, Valérie Bonneton, Gérard Jugnot, Julie Gayet ou Valérie Damidot se retrouvent dans un spot publicitaire en noir et blanc où chacun évoque successivement des violences faites aux femmes : « *J'ai dit à mon mari que j'étais fatiguée. Je ne voulais pas coucher avec lui, j'ai dit "non". Je ne voulais pas coucher avec lui mais il ne m'écoutait pas. Il a dit qu'il ferait ça vite fait* », peut-on entendre par exemple. En jouant sur la célébrité des protagonistes, la fondation des femmes espérait une meilleure médiatisation du problème. Et c'est un pari gagné, puisque la campagne a été reprise par de nombreux médias. La notoriété des personnes engagées dans une lutte a toujours permis une meilleure médiatisation du mouvement. C'est d'ailleurs le cas avec les violences dans le domaine professionnel.

⁸⁷ Hochberg, J. H. (2019, mars 4). 44 personnalités s'engagent pour les femmes victimes de violences. *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/44-personnalites-s-engagent-pour-les-femmes-victimes-de-violences,1295980.asp>

Le hashtag Me Too avait déjà été lancé sans réel impact avant d'être repris par l'actrice Alyssa Milano et d'impacter le monde du cinéma et des femmes comme c'est le cas aujourd'hui⁸⁸. Cependant, cela ne s'applique pas à tout. Pour revenir sur le mouvement Me Too né aux Etats-Unis, des signaux d'alerte avaient déjà été lancés par certaines actrices dans les médias sans être pris au sérieux par le public. C'est d'ailleurs le cas de Julie Delpy, une actrice française, qui racontait dès 1988 qu'elle refusait d'avoir recours à des relations sexuelles pour réussir professionnellement en évoquant un exemple concret : « *Quand j'avais 13 ou 14 ans, (...) j'ai rencontré un réalisateur qui m'a demandé de me déshabiller pour voir comment j'étais faite. Alors évidemment je l'ai envoyé chier tout de suite parce que j'accepte très mal ça dans ce métier. Pour moi, le droit de cuissage, c'est une chose (...) terrible* ». Le droit de cuissage, cette idée selon laquelle un seigneur aurait le droit d'avoir des relations sexuelles avec la femme d'un vassal. Julie Delpy⁸⁹ mettait donc en évidence une véritable relation de pouvoir qu'elle devait subir, comme de nombreuses autres actrices, sur les lieux de son travail. Pour autant, il aura fallu attendre 29 ans, pour se rendre compte de la gravité de la situation. En ce qui concerne les violences faites aux femmes en France, bien que les célébrités soient mobilisées depuis bien longtemps, c'est en 2019 que s'opère un réel changement médiatique et politique. En effet, cette année-là, c'est le mélange à égalité des médias, associations et célébrités, qui permet un sursaut face aux morts des femmes dans un cadre familial et surtout d'en faire une priorité en France.

⁸⁸ Croquet, P. C. (2018, octobre 14). #MeToo, du phénomène viral au « mouvement social féminin du XXI^e siècle ». *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/10/14/metoo-du-phenomene-viral-au-mouvement-social-feminin-du-xxie-siecle_5369189_4408996.html

⁸⁹ Ina FR. (2019, décembre 21). Ina.fr [Twitter]. Consulté à l'adresse https://twitter.com/Inafr_officiel/status/1208329513156825089

CONCLUSION

De nombreux changements ont été opérés par la presse dans le traitement des violences envers les femmes. Les journalistes oeuvrent pour permettre une réelle représentation de la société et les mouvements sociaux influent énormément sur cela. C'est ainsi, que les mouvements Balance ton porc et Me Too ont permis de mettre davantage en lumière les faits de violence envers les femmes. Le traitement médiatique de toutes les violences envers les femmes a opéré un réel tournant ayant pour but une véritable amélioration dans le choix des sujets, mais également dans la manière dont ces sujets sont évoqués, par les mots utilisés, le genre de reportage qui s'y consacre ou même les tribunes accordées à certaines associations ou groupes féministes.

Pour autant, ce traitement reste majoritairement incomplet. Certains choix éditoriaux peuvent amener à se questionner sur la complaisance des médias et à s'orienter davantage vers les victimes laissées de côté médiatiquement pendant de nombreuses années. Ainsi, le traitement médiatique des violences faites aux femmes restent encore fragile et superficiel. Pourquoi peut-on parler de fragilité de traitement médiatique ? Parce que la remise en question de la presse par rapport à la manière de médiatiser ces sujets est encore trop récente. Ces remises en question n'ont réellement été exposées en France que depuis 2017 avec les mouvements Me Too et Balance ton porc. Ainsi, la presse est en mutation, à la fois avec les réseaux sociaux et Internet, mais également avec ces nouveaux sujets qui ne cessent de voir le jour et dans la façon de gérer ses articles. Le traitement médiatique des violences faites envers les femmes s'améliore donc petit à petit et fait face aux nouveaux sujets qui émergent. De plus, afin de continuer à améliorer ce traitement médiatique, le collectif **Prenons la Une** a mis en place des formations dans les écoles de journalisme afin de permettre « *un traitement équilibré de l'information* » et de communiquer sur « *des informations et des ressources sur le sexisme et/ou les violences en milieu professionnel* ».

Ces changements sont d'autant plus nécessaires que le traitement médiatique de ces sujets à un réel impact sur la société. Ces sujets permettent une libération de la parole, un traitement plus proche de la réalité, mais peuvent également influencer sur la loi comme cela

a été le cas avec la loi Avia ou la loi contre le harcèlement dans les transports. Tout autant, il peut influencer à sa manière sur la justice. En effet, après la médiatisation de certains sujets, certaines femmes sont davantage prêtes à parler et à agir comme cela a été le cas après le mouvement Balance ton porc, ou bien la justice peut se saisir d'un dossier exposé par la presse lorsque les faits exposés peuvent être condamnables pénalement. Enfin, le traitement est encore fragile mais en mutation constante. Pour arriver à une médiatisation correcte des violences envers les femmes, il faudrait que chaque média se sente impliqué et participe à cette transformation de la presse. Afin de permettre ce changement, les médias devraient se baser sur les recommandations du collectif **Nous Toutes**, en abordant ces sujets de façon plus impartiale, en mettant en avant de façon complète les profils des victimes, en évitant l'humour et en continuant de souligner les différentes violences qui existent. Toutefois, un réel tournant médiatique est-il possible sans un changement des mentalités dans notre société ?

LEXIQUE

Balance ton porc : mouvement Français qui naît sur le réseau social Twitter dans le but de dénoncer le harcèlement envers les femmes dans le cadre professionnel.

Féminicide : Le meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe.

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports : association française de consommateurs qui défend les transports en public. Elle permet la défense et la protection des usagers.

Loi Veil : loi du 17 janvier 1975 qui permet aux jeunes femmes d'avoir accès à une interruption volontaire de grossesse légalement en France. Elle a été initiée par Simone Veil, ministre de la santé sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

Me Too : mouvement Américain qui naît sur le réseau social Twitter dans le but de dénoncer le harcèlement envers les femmes dans le cadre professionnel.

Nous Toutes : collectif de journalistes femmes qui oeuvrent pour un meilleur traitement médiatique des violences faites aux femmes.

Pro-life : groupe de personnes militant pour l'interdiction de l'avortement aux Etats-Unis.

Sexisme : discrimination envers une personne en raison de son sexe. Le sexisme peut être féminin et masculin.

Viol : selon l'article 222-23 du Code Pénal, il s'agit de « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ».

BIBLIOGRAPHIE

Articles de presse

AFP. (2018, octobre 1). Après #MeToo, rien n'a changé estime un Français sur deux. *L'Express*. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/societe/apres-metoo-rien-n-a-change-estime-un-francais-sur-deux_2037683.html

AFP. (2019a, janvier 17). Injures, violences, stéréotypes... Quatre chiffres qui montrent l'ampleur du sexisme en France. *Franceinfo*. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/injures-violences-stereotypes-quatre-chiffres-qui-montrent-l-ampleur-du-sexisme-en-france_3149541.html

AFP. (2019b, novembre 22). Les femmes âgées, victimes méconnues des féminicides. *Sud Ouest*. Consulté à l'adresse <https://www.sudouest.fr/2019/11/22/drame-de-la-vieillesse-ou-crime-machiste-les-femmes-agees-victimes-meconnues-des-feminicides-6847592-4697.php>

AFP. (2019c, novembre 26). Adèle Haenel a décidé de porter plainte contre le réalisateur Christophe Ruggia. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/11/26/adele-haenel-porte-plainte-contre-le-realisateur-christophe-ruggia_6020604_3224.html

AFP. (2019d, décembre 29). Pédophilie : l'écrivain Gabriel Matzneff dénonce des « attaques injustes » à son encontre. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/culture/article/2019/12/29/pedophilie-l-ecrivain-gabriel-matzneff-denonce-des-attaques-injustes-a-son-encontre_6024348_3246.html

AFP Factuel. (2019a, novembre 22). [Twitter]. Consulté le 22 novembre 2019, à l'adresse <https://twitter.com/AfpFactuel/status/1197986437448249344>

AFP Factuel. (2019b, novembre 22). Elles s'appelaient Marie-Alice, Bernadette, Corinne, Laura, Liliane, Julie, Nadine, Nathalie... *AFP Factuel*. Consulté à l'adresse <https://factuel.afp.com/Leurshistoires>

AFP Factuel. (2019c, novembre 22). Les féminicides en 2019: plus d'une centaine de cas et des scénarios qui se répètent. *AFP Factuel*. Consulté à l'adresse <https://factuel.afp.com/les-feminicides-en-2019-plus-dune-centaine-de-cas-et-des-scenarios-qui-se-repetent>

Bakèla, D. B. (2018, février 20). Le #Metoo du journalisme ? [Vidéo]. Consulté le 28 décembre 2019, à l'adresse <https://www.facebook.com/LeMediaOfficiel/videos/2116231661776582/?v=2116231661776582>

Barbier, J. B., Coutard, H. C., & Minisini, L. M. (2019, novembre 28). « Papa a tué maman ». *Society*, (120), 26–38.

Bastuck, N. B. (2019, septembre 3). Violences faites aux femmes : « Notre justice est encore trop patriarcale ». *Le Point*. Consulté à l'adresse https://www.lepoint.fr/societe/violences-faites-aux-femmes-notre-justice-est-encore-trop-patriarcale-03-09-2019-2333162_23.php

Bekmezian, H. B. (2017, décembre 30). Comment l'affaire du hashtag #balancetonporc est née. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/30/comment-l-affaire-du-hashtag-balancetonporc-est-nee_5235955_3232.html

Bertaux, M. B. (2018, mars 7). Journée internationale des droits des femmes : les médias féministes à suivre. *L'ADN*. Consulté à l'adresse <https://www.ladn.eu/media-mutants/reseaux-sociaux/journee-internationale-des-droits-des-femmes-les-medias-feministes-a-suivre/>

Bied-Charreton, S. B.-C. (2019, septembre 13). Les violences, nouvel otage des féministes. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/les-violences-nouvel-otage-des-feministes-110667>

Bredoux, L. B. (2017, octobre 22). Violences sexuelles: à quoi sert un.e journaliste? *Mediapart*. Consulté à l'adresse <https://blogs.mediapart.fr/lenaig-bredoux/blog/221017/violences-sexuelles-quoi-sert-une-journaliste>

Brinaire, J. B. (2019, août 12). Le voile se lève sur "L'Intouchable Harvey Weinstein". *La Nouvelle République*. Consulté à l'adresse <https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/weinstein-le-voile-se-leve>

Broué, C. B. (2017, octobre 14). Affaires de harcèlement sexuel : à quoi servent les médias ? *France Culture*. Consulté à l'adresse <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-mediatique/affaires-de-harcelement-sexuel-a-quoi-servent-les-medias>

Brut. (2020, janvier 3). L'Alabama, un État en guerre contre l'avortement [Vidéo]. Consulté le 3 janvier 2020, à l'adresse <https://www.facebook.com/unsupportedbrowser?v=1540329006120650>

Ça commence aujourd'hui. (2018a, février 13). Crime passionnel : quand la jalousie mène au crime [YouTube]. Consulté le 19 décembre 2019, à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=8EIHZ0UYUYo&fbclid=IwAR01cg9-B5TJNAAVJRF3lpz8b45-VbkMf-_dEhgzo9_cm-UIXN4ggTHlqi0

Ça commence aujourd'hui. (2018b, mai 21). Cyber-harcèlement et revenge porn : comment arrêter le cauchemar ? [YouTube]. Consulté le 20 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=UpFIEFsg7Fs>

Ça commence aujourd'hui. (2018c, octobre 12). Violences conjugales : ces femmes témoignent de leur enfer [YouTube]. Consulté le 20 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=dBBp7hirmDo>

Ça commence aujourd'hui. (2018d, octobre 12). Violences conjugales : ces femmes témoignent de leur enfer [YouTube]. Consulté le 20 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=dBBp7hirmDo&t=1s>

Carasco, A. C. (2019, janvier 24). Baromètre médias, les journalistes sommés de se remettre en question. *La Croix*. Consulté à l'adresse <https://www.la-croix.com/Economie/Medias/Barometre-medias-journalistes-sommes-remettre-question-2019-01-24-1200997667>

Ce que nous disent les médias des féminicides. (s. d.). Consulté le 26 décembre 2019, à l'adresse <https://reconnaissonslefeminicide.olf.site/ce-que-nous-disent-les-medias-des-feminicides/>

Cessou, S. C. (2011, septembre 23). Affaire DSK: les médias français mis en accusation. *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/story/42745/affaire-dsk-les-medias-fran%C3%A7ais-en-accusation>

Check News. (2017, septembre 23). Libération a-t-il soutenu la pédophilie en 1974 ? *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/checknews/2017/09/24/liberation-a-t-il-soutenu-la-pedophilie-en-1974_1652441

Check News. (2019, février 8). La Ligue du LOL a-t-elle vraiment existé et harcelé des féministes sur les réseaux sociaux ? *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/checknews/2019/02/08/la-ligue-du-lol-a-t-elle-vraiment-existe-et-harcele-des-feministes-sur-les-reseaux-sociaux_1708185

Choquer, M. C., & Dejairve, A. D. (2019, juin 20). Les stéréotypes sur les violences sexuelles persistent. *La Croix*. Consulté à l'adresse <https://www.la-croix.com/France/stereotypes-violences-sexuelles-persistent-2019-06-20-1201030202>

Clément, N. C. (2017, mai 11). En France, les webzines féministes n'ont jamais été aussi nombreux. *Konbini*. Consulté à l'adresse <https://www.konbini.com/fr/tendances-2/webzines-feministes-francais/>

Coulaud, A. C. (2017a, mars 29). Les violences faites aux femmes, plus nombreuses en outre-mer que dans l'Hexagone. *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2017/03/29/les-violences-faites-aux-femmes-plus-nombreuses-en-outre-mer-que-dans-l-hexagone_1558914

Coulaud, A. C. (2017b, octobre 15). «Balance ton porc» : quand les femmes racontent harcèlement et agressions. *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2017/10/15/balance-ton-porc-quand-les-femmes-racontent-harcelement-et-agressions_1603226

Croquet, P. C. (2018, octobre 14). #MeToo, du phénomène viral au « mouvement social féminin du XXI^e siècle ». *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/10/14/metoo-du-phenomene-viral-au-mouvement-social-feminin-du-xxie-siecle_5369189_4408996.html

Delmas, J.-L. D. (2019, juin 17). Harcèlement sexuel: La multiplication des vidéos contribue-t-elle à une prise de conscience collective? *20 Minutes*. Consulté à l'adresse <https://www.20minutes.fr/societe/2542319-20190617-harcelement-sexuel-multiplication-videos-contribue-prise-conscience-collective>

Desprez, S. D. (2019a, août 16). Société : le journalisme post-#MeToo est-il moins sexiste ? *GRAZIA*. Consulté à l'adresse <https://www.grazia.fr/news-et-societe/societe/societe-le-journalisme-post-metoo-est-il-moins-sexiste-929150>

Echchihab, C. E. (2019, novembre 12). Deux ans après #MeToo, où en sont les grandes écoles de commerce ? *Les Echos Start*. Consulté à l'adresse <https://start.lesechos.fr/apprendre/universites-ecoles/deux-ans-apres-metoo-ou-en-sont-les-grandes-ecoles-de-commerce-16242.php>

Face, Association Faire. (2018, avril 1). Le traitement médiatique des violences faites aux femmes : entre instrumentalisation et invisibilisation – GLAD! Consulté le 27 décembre 2019, à l'adresse <https://www.revue-glad.org/1020>

Fache-Cadoret, K. F.-C. (2016, décembre 1). Harcèlement dans les transports : 87% des femmes en sont victimes. *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/harcèlement-dans-les-transports-87-des-femmes-en-sont-victimes,824798.asp>

Fache-Cadoret, K. F.-C. (2018, mai 1). L'affaire Alexia Daval est un féminicide et non un fait divers. *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/affaire-alexia-daval-feminicide,1251950.asp>

Figaro Live. (2019, février 11). Harcèlement, canulars... C'est quoi, la Ligue du LOL? [YouTube]. Consulté le 23 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Kt3sizdeKOk>

France Bleu Orléans. (2017, octobre 24). Hélène Mathieu pour « la Vérité sur l'affaire Jacqueline Sauvage ». *France Blue*. Consulté à l'adresse <https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-france-bleu-orleans/orleans/helene-mathieu-pour-la-verite-sur-l-affaire-jacqueline-sauvage>

France Info. (2019, février 9). https://www.francetvinfo.fr/societe/harcèlement-sexuel/on-vous-explique-ce-qu-est-la-ligue-du-lol-ce-groupe-de-journalistes-accuses-de-cyberharcèlement_3182799.html. *France Info*. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/societe/harcèlement-sexuel/on-vous-explique-ce-qu-est-la-ligue-du-lol-ce-groupe-de-journalistes-accuses-de-cyberharcèlement_3182799.html

Gautreau, E. G. (2018, octobre 11). Expliquez-nous... L'impact du mouvement #Me Too. *France Info*. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/expliquez-nous/expliquez-nous-l-impact-du-mouvement-me-too_2958379.html

Giard, A. G. (2020, janvier 6). Pourquoi les femmes ont-elles peur dans la rue ? *Libération - Les 400 culs*. Consulté à l'adresse <http://sexes.blogs.liberation.fr/2020/01/06/pourquoi-les-femmes-ont-elles-peur-dans-la-rue/>

Giuliani, M. G. (2019, septembre 2). 3919 : à quoi sert le numéro d'aide aux femmes victimes de violences ? *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/39-19-numero-horaires,1322870.asp>

Gourion, S. G. (2016, novembre 25). Les journalistes et leurs articles sexistes sont aussi responsables des violences faites aux femmes. *Le Huffington post*. Consulté à l'adresse https://www.huffingtonpost.fr/entry/sexisme-violences-faites-aux-femmes-les-journalistes-et-leurs-articles-sont-aussi-responsables_fr_5c931313e4b0da33837e9400

Grelier, J. G. (2019, novembre 4). À la campagne, la double épreuve des victimes de violences conjugales. *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/story/183561/campagne-ruralite-femmes-victimes-violences-conjugales-feminicides-associations>

Guedj, L. G., & Jourdain, S. J. (2019a, février 14). 'Ligue du LOL' : la presse anglophone parle du « MeToo des médias de gauche ». *France Inter*. Consulté à l'adresse <https://www.franceinter.fr/societe/ligue-du-lol-la-presse-anglophone-parle-du-metoo-des-medias-de-gauche>

Guedj, L. G., & Jourdain, S. J. (2019b, février 14). 'Ligue du LOL' : la presse anglophone parle du « MeToo des médias de gauche ». *France Inter*. Consulté à l'adresse <https://www.franceinter.fr/societe/ligue-du-lol-la-presse-anglophone-parle-du-metoo-des-medias-de-gauche>

Hochberg, J. H. (2019, mars 4). 44 personnalités s'engagent pour les femmes victimes de violences. *Marie Claire*. Consulté à l'adresse <https://www.marieclaire.fr/44-personnalites-s-engagent-pour-les-femmes-victimes-de-violences,1295980.asp>

Houdayer, G. H. (2019, septembre 3). CARTE - Les chiffres des violences conjugales en France. *France Bleu*. Consulté à l'adresse <https://www.francebleu.fr/infos/societe/carte-les-chiffres-des-violences-conjugales-en-france-1567501523>

INA France. (1975, octobre 5). 1975 : Battez-vous votre femme ? | Archive INA [Vidéo]. Consulté le 2 janvier 2020, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=q-DjzP0hbVs>

INA France. (2019, décembre 21). Ina.fr on [Twitter]. Consulté le 21 décembre 2019, à l'adresse https://twitter.com/Inafr_officiel/status/1208329513156825089

Je t'aime etc. (2019, février 15). La Ligue du LOL : le groupe Facebook de tous les débordements [Vidéo]. Consulté le 26 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Y3ETWHMOjj8>

Joffrin, L. J. (2019, décembre 29). Affaire Matzneff : un conflit de droits. *Libération*. Consulté à l'adresse https://next.liberation.fr/livres/2019/12/29/affaire-matzneff-un-conflit-de-droits_1771344

Kantor, J. K., & Twohey, M. T. (2017, octobre 5). Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades. *The New York Times*. Consulté à l'adresse <https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html>

Kucinkas, A. K. (2017, juillet 8). « Commettre un féminicide, ce n'est pas tuer passionnément! » *L'Express*. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/medias/commettre-un-feminicide-ce-n-est-pas-tuer-passionnement_1924976.html

Kucinkas, A. K. (2019, juin 19). Affaire Daval : il y a toujours un problème dans le traitement médiatique des féminicides. *L'Express*. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/medias/affaire-daval-il-y-a-toujours-un-probleme-dans-le-traitement-mediatique-des-feminicides_2084972.html

Le Monde. (2019, février 14). Ligue du LOL : les blogueuses Kenza et Deedee témoignent [YouTube]. Consulté le 13 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=IJSue7doJcg>

Le Point. (2018, octobre 2). « L'histoire de Jacqueline Sauvage comporte de nombreuses zones d'ombre ». *Le Point*. Consulté à l'adresse https://www.lepoint.fr/societe/jacqueline-sauvage-son-histoire-comporte-de-nombreuses-zones-d-ombre-01-10-2018-2259378_23.php

Le traitement médiatique des violences faites aux femmes : une étude et des recommandations aux journalistes. (2018, avril 18). Consulté le 19 décembre 2019, à l'adresse <http://www.ajp.be/violencesfemmes-l-etude/>

Lecadre, R. L. (2003, septembre 1). Le voile se lève sur la nuit de Vilnius. *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/societe/2003/09/01/le-voile-se-leve-sur-la-nuit-de-vilnius_443505

Legrand, T. L. (2019, septembre 6). « Féminicide », le mot s'impose enfin! Consulté le 27 décembre 2019, à l'adresse <https://www.franceinter.fr/emissions/l-edito-politique/l-edito-politique-03-septembre-2019>

Leprince, C. L. (2019, septembre 3). Devoir conjugal contre viol conjugal : histoire d'une reconnaissance laborieuse. *France Culture*. Consulté à l'adresse <https://www.franceculture.fr/droit-justice/devoir-conjugal-contre-viol-conjugal-histoire-dune-reconnaissance-laborieuse>

Les Antigones. (2018, novembre 24). Violences faites aux femmes, la grande arnaque. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/societe/violences-faites-aux-femmes-la-grande-arnaque-101069>

Les mots tuent. (s. d.). Consulté le 21 décembre 2019, à l'adresse <https://lesmotstuent.tumblr.com/>

L'INTOUCHABLE HARVEY WEINSTEIN Bande Annonce (2019) Documentaire. (2019, août 17). [Vidéo]. Consulté le 21 novembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=tKbxpzDPq3Y>

Lo, M. L. (2019, novembre 22). Violences sexistes : Comment en parler de la manière la plus juste possible dans les médias. *20 Minutes*. Consulté à l'adresse <https://www.20minutes.fr/arts-stars/medias/2657783-20191122-violences-sexistes-comment-parler-maniere-plus-juste-possible-medias>

L'Obs. (2017, octobre 16). Affaire Weinstein : comment est né « Balance ton porc », le hashtag contre le harcèlement sexuel. *L'Obs*. Consulté à l'adresse <https://www.nouvelobs.com/societe/20171016.OBS6059/affaire-weinstein-comment-est-ne-balance-ton-porc-le-hashtag-contre-le-harcelement-sexuel.html>

Lorriaux, A. L. (2018, novembre 7). #MeToo a déjà changé les perceptions et comportements des hommes. *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/story/169488/metoo-homme-changement>

Lorriaux, A. L. (2019, février 16). Pourquoi l'affaire de la Ligue du LOL ne sort que maintenant. *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/story/173526/ligue-du-lol-enquetes-medias-temoignages-victimes-mecanisme-harcelement>

Leroux, L. L., & Dryef, Z. D. (2019, décembre). Un téléphone portable au secours des femmes en danger. *Le Monde*, p. 10–11.

Lumet, C. L. (2019, mars 7). #MeToo, les médias aussi : l'enquête #EntenduALaRédac révèle l'ampleur du phénomène. *Grazia*. Consulté à l'adresse <https://www.grazia.fr/news-et-societe/news/metoo-les-medias-aussi-l-enquete-entendualaredac-revele-l-ampleur-du-phenomene-917791>

Malnis, A. M. (2019, septembre 3). Comment les médias se sont saisis du terme "féminicide". *Les Inrockuptibles*. Consulté à l'adresse <https://www.lesinrocks.com/2019/09/03/actualite/societe/comment-les-medias-se-sont-saisis-du-terme-feminicide/>

Mauriaucourt, L. M. (2016, novembre 24). Une dizaine de médias s'engagent contre les violences faites aux femmes. *L'Humanité*. Consulté à l'adresse <https://www.humanite.fr/une-dizaine-de-medias-sengagent-contre-les-violences-faites-aux-femmes-626935>

Mediapart. (2019, février 20). Après la «Ligue du LOL», les médias appelés à réagir [YouTube]. Consulté le 22 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=bCXgUnJ6N60>

Mestre, A. M., & Zappi, S. Z. (2019, mars 9). Enquête sur des accusations d'agressions sexuelles au sein des Jeunesses communistes. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/03/09/enquete-sur-des-accusations-d-agressions-sexuelles-au-sein-des-jeunesses-communistes_5433810_823448.html

Moullot, P. M., & Andraca, R. A. (2019, décembre 30). Quand «CheckNews» répond aux questions sur «Libération». *Libération*. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2019/12/30/quand-checknews-repond-aux-questions-sur-liberation_1771393

Mymy, M. (2019, septembre 25). Retour sur l'affaire Weinstein, le scandale qui a tout ébranlé. *Madmoizelle*. Consulté à l'adresse <https://www.madmoizelle.com/affaire-weinstein-consequences-1015240>

Parents. (2019, juillet 16). Violences obstétricales : un documentaire diffusé ce soir sur Arte. *Parents*. Consulté à l'adresse <https://www.parents.fr/actualites/accouchement/violences-obstetricales-un-documentaire-diffuse-ce-soir-sur-arte-425827>

Perrin, D. P. (2019a, novembre 22). Féminicide : mot masculin qui tue. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/11/22/feminicide-mot-masculin-qui-tue_6020161_4500055.html

Perrin, D. P. (2019b, décembre 23). « Les temps ont changé, il est devenu indéfendable » : dans un contexte post-#metoo, le malaise Gabriel Matzneff. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/12/23/les-temps-ont-change-il-est-devenu-indefendable-dans-un-contexte-post-metoo-le-malaise-gabriel-matzneff_6023870_4500055.html

Poyard, E. P. (2019, novembre 23). Marche #NousToutes : la voix de celles et ceux qui y étaient. *Elle*. Consulté à l'adresse <https://www.elle.fr/Societe/L-actu-en-images/Marche-NousToutes-la-voix-de-celles-et-ceux-qui-y-etaient#Nelle-collegienne-en-cinquieme>

Prenons la Une. (2016, novembre 25). Le traitement médiatique des violences faites aux femmes : outils à l'usage des journalistes. Consulté le 19 décembre 2019, à l'adresse <https://www.acrimed.org/Le-traitement-mediatique-des-violences-faites-aux-5394>

Pudlowski, C. P. (2013, novembre 19). Non Gabriel Matzneff, la pédophilie n'est pas un « style de vie ». *Slate*. Consulté à l'adresse <http://www.slate.fr/culture/80167/matzneff>

Radio France. (2017, octobre 21). Hommes politiques français accusés d'agression sexuelle : « Cela ne me surprend pas » confie Hélène Bekmezian, journaliste politique. *Franceinfo*. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/hommes-politiques-francais-accuses-d-agression-sexuelle-cela-ne-me-surprend-pas-confie-helene-bekmezian-journaliste-politique_2429471.html

Rais, I. R. (2019, janvier 6). Humiliations sexuelles, homophobie, sexisme: voyage au sein des grandes écoles de commerce françaises. *Mediapart*. Consulté à l'adresse <https://www.mediapart.fr/journal/france/060120/humiliations-sexuelles-homophobie-sexisme-voyage-au-sein-des-grandes-ecoles-de-commerce-francaises?onglet=full>

Rauglaudre, T. R. (2019, février 26). Un an et demi d'enquête sur les violences sexuelles à l'hôpital. *Vice*. Consulté à l'adresse <https://www.vice.com/fr/article/3kgpk3/un-an-denquete-sur-les-violences-sexuelles-a-lhopital>

Richard, J.-A. R. (2016, août 24). En 2003, Marie Trintignant meurt sous les coups de Bertrand Cantat. *RTL*. Consulté à l'adresse <https://www.rtl.fr/culture/medias-people/en-2003-marie-trintignant-meurt-sous-les-coups-de-bertrand-cantat-7784563949>

Rimbert, K. R. (2019, octobre 29). 10% des 15-25 ans pensent être bien informés sur la notion de consentement (il y a encore du boulot). *Yahoo*. Consulté à l'adresse <https://fr.style.yahoo.com/etude-jeunes-15-25-ans-mal-informes-notion-de-consentement-sexe-111550809.html>

RTL. (2019a, février 12). Libération et la Ligue du Lol [YouTube]. Consulté le 19 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=m4SLIclA9Rk>

RTL. (2019b, décembre 29). Gabriel Matzneff « est indéfendable », affirme Pauline de Saint-Rémy [Vidéo]. Consulté le 30 décembre 2019, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=l2WQiowTWuY>

Sanchez, C. S. (2017, décembre 20). Ivres, les médias nous parlent des féminicides. Consulté le 18 décembre 2019, à l'adresse <https://camillesanchez.atavist.com/ivres-les-medias-nous-parlent-des-fminicides>

Soria, P. S. (2017, janvier 5). La mauvaise éducation sexuelle des étudiants en école de commerce. *Vice*. Consulté à l'adresse <https://www.vice.com/fr/article/d7pb3a/etudiants-ecole-de-commerce-sexualite>

Tésorière, R. T. (2017, octobre 15). «Balance ton porc» : sur Twitter, des milliers de femmes racontent leur harcèlement sexuel. *Le Parisien*. Consulté à l'adresse <http://www.leparisien.fr/laparisienne/actualites/balance-ton-porc-le-hashtag-qui-denonce-le-harcelement-sexuel-14-10-2017-7331730.php>

Valeurs Actuelles. (2019, septembre 5). Harcèlement sexuel : après un an, le bilan mitigé de la loi Schiappa. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/societe/harcelement-sexuel-apres-un-le-bilan-mitige-de-la-loi-schiappa-109650>

Valeurs Actuelles. (2019, décembre 23). Roissy-en-Brie : une femme retrouvée dénudée, le visage tuméfié, un migrant congolais multirécidiviste écroué. *Valeurs Actuelles*. Consulté à l'adresse <https://www.valeursactuelles.com/faits-divers/roissy-en-brie-une-femme-retrouvee-denudee-le-visage-tumefie-un-migrant-congolais-multirecidiviste-ecroue-114269>

Wéry, C. W. (2019, septembre 23). Les violences faites aux femmes, un fléau en Nouvelle-Calédonie. *Le Monde*. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/08/23/les-violences-faites-aux-femmes-un-fleau-en-nouvelle-caledonie_5501964_3224.html

737873

Ouvrages

Blandin, C. B., Lévêque, S. L., Massei, S. M., & Pavard, B. P. (2017). *Revue Temps des Medias N29*. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2017-2.htm?fbclid=IwAR1mGIQRT-bcdLYK-nPg3E6rHQKIMFp1A9wsGaDHm4CudN65wsMealJyAno>

Boutboul, S., & Bernard, A. (2019). *Silence, on cogne: Enquête sur les violences conjugales chez les gendarmes et les policiers*. Paris : Grasset.

Brown, E. B., Fougeyrollas-Schwebel, D. F.-S., & Jaspard, M. J. (2002). Les paroxysmes de la conciliation. Violence au travail et violence du conjoint. In L'Harmattan (Éd.), *L'Harmattan* (p. 149–165). Paris : L'Harmattan.

Debauche, A. D., & Hamel, C. H. (2013). Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? In Nouvelles questions féministes (Éd.), *Nouvelles questions féministes* (p. 4–14). Paris : Antipodes.

Delage, P. D. (2017). Chapitre 4. Violence conjugale et genre, le cœur des controverses. In Académique (Éd.), *Violences conjugales, du combat féministe à la cause publique* (p. 169–224). Paris : Presses de Science Po.

Farley, L. (1978). *Sexual Shakedown: The Sexual Harassment of Women on the Job* (First Edition). New York : McGraw-Hill.

Farrow, R. (2019). *Catch and Kill: Lies, Spies, and a Conspiracy to Protect Predators*. Londres : Little, Brown and Company.

Fougeyrollas-Schwebel, D. F.-S., & Jaspard, M. J. (2003). Compter les violences envers les femmes. Contexte institutionnel et théorique de l'enquête ENVEFF. In Cahiers du genre (Éd.), *Cahiers du genre* (HARMATTAN, p. 45–70). Paris : Editions L'Harmattan.

Gravier, B., & Roman, P. (2017). *Penser les agressions sexuelles: Actualité des modèles, actualité des pratiques (ETUDES RECHERCH) (French Edition)*. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/penser-les-agressions-sexuelles--9782749252582-page-277.htm?try_download=1

La vérité sur l'affaire Jacqueline Sauvage. (2017). Paris : Stock.

Lieber, M. (2008). Chapitre 4 / La dépolitisation des violences envers les femmes. In Académique (Éd.), *Science Po* (p. 159–201). Paris : Presses de Science Po.

Simon, S. S. (2014). Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte. In S. S. Simon (Éd.), *Cairn* (p. 93–98). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-3-page-93.htm>

Documents officiels

Code de la santé publique | Legifrance. (s. d.). Consulté le 12 décembre 2019, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006171542&cidTexte=LEGITEXT000006072665>

Code pénal | Legifrance. (s. d.). Consulté le 22 décembre 2019, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165282&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (s. d.). *Repères statistiques*. Consulté à l'adresse <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/reperes-statistiques/>

INSEE. (2019, février 22). Victimes d'agression ou de vol selon l'âge et le sexe | Insee. Consulté le 30 novembre 2019, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2525801>

Jacob-Wagner, S. J.-W. (2013). *Le traitement médiatique des affaires DSK et la distinction privé/public*. Consulté à l'adresse <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/24213/1/30081.pdf>

Ministère de l'Intérieur. (2016). *Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité »*. Consulté à l'adresse: <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>

Organisation des Nations Unies. (1993). Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993. Présenté à Organisation des Nations Unies, New York. Consulté à l'adresse http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/declaration_1993.pdf

Schaller, L. S. (2018, mars 8). Affaire Weinstein : trois médias, trois traitements. Consulté le 1 janvier 2020, à l'adresse <https://obsweb.net/blog/2018/03/08/a-corriger-affaire-weinstein-trois-medias-trois-traitements/>

Université de Lyon. (s. d.). *1.3. Les violences conjugales sont-elles liées à des facteurs sociaux ?* Consulté à l'adresse http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.laporte_j&part=368110

Webographie

<https://cheekmagazine.fr/>: Cheek Magazine.

Michallon, C. M. (s. d.). Clémence Michallon (@Clemence_Mcl) | Twitter [Twitter]. Consulté à l'adresse https://twitter.com/Clemence_Mcl

<https://prenons-la-une.tumblr.com/> : site du collectif Prenons la Une.

<https://www.unwomen.org/fr> : site de l'Organisation des Nations Unies femmes.

<https://www.instagram.com/simonemediafr/?hl=fr> : Simone Media, photos et vidéos Instagram.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	I
Résumé.....	II
Sommaire.....	III
INTRODUCTION	1
1^{ère} PARTIE : UN TRAITEMENT CORRECT DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES, PAR LA PRESSE ?	6
CHAPITRE 1. UN TRAITEMENT GLOBAL TRÈS RÉCENT	7
Section 1. La presse, actrice de changement	9
Section 2. Des changements de traitement significatifs dans les médias depuis 2017	16
CHAPITRE 2. UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE IDENTIQUE EN FONCTION DES VIOLENCES ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES ?	23
Section 1. Un rôle important de la catégorie des violences ?	24
Section 2. De nombreuses conceptions erronées des victimes dans les médias ?	29
2^{ème} PARTIE : SUITE AUX CHANGEMENTS DANS LA PRESSE, UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE PLUS PROCHE DE LA RÉALITÉ ?	34
CHAPITRE 1. ENTRE PARTIALITE ET STÉRÉOTYPE DES MEDIAS	35
Section 1. La presse, vecteur de stéréotypes ?	36
Section 2. Une partialité totale des médias ?	39
CHAPITRE 2. LE JOURNALISME ET LES MOUVEMENTS SOCIAUX, ACTEURS DE TRANSFORMATION	43

Section 1. Les médias, pionniers des dénonciations de violences tabous	44
Section 2. Une nouvelle médiatisation des femmes par les réseaux sociaux et les médias féministes	52
CONCLUSION	57
Lexique	59
Bibliographie.....	60
Table des matières.....	77